

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du Samedi 13 mars 2021**

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, DELPORTE Fabrice, MARGONELLI Catherine, ZAIR Mohamed, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, KERRAR Maggy, MOREAUX Rémy, HARBONNIER Aurore, FERENZ Sébastien, DEHEN Mireille, DOGIMONT Frédéric, POULAIN Ophélie, CINQUEMANI Sébastien, TABET Lucy, GAMBIER David, CORDIER Laurence, IDLHAJ Hamed, DINI Kelly, DISASSINI Guy, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard.

Membres ayant donné pouvoir : MM. DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), CARON M. José (pouvoir à CHARLET Jocelyne), TABET Lucy (pouvoir à KERRAR Maggy), DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), VEREZ Richard (pouvoir MICHON Jacques).

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Je vous propose que ce soit comme d'habitude la benjamine de la séance, madame Kelly DINI.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2021

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ?

Adopté à l'unanimité.

Avant d'entrer dans le « dur », j'allais dire, avec le rapport d'orientation budgétaire qui va nous occuper aujourd'hui, la dernière fois, le 4 février, nous avons dû faire assez vite donc je n'étais pas revenu sur les actualités depuis le 18 décembre, ce que je vais faire maintenant.

Nous étions alors à l'époque en plein dans le Noël Digital, avec les challenges quotidiens qui ont bien plu, les courriers au Père Noël dans les écoles, le tableau qui a rassemblé tout cela visible dans la galerie de l'Hôtel de Ville. Merci aux participants, merci aux commerçants pour les cadeaux qui ont été vraiment nombreux, une belle initiative innovante qui a bien fonctionné, et une remise de prix qui a été très suivie sur internet le 29 décembre.

Ensuite la vidéo des vœux puisque l'on n'a pas pu faire les vœux en bonne et due forme cette année, avec une mise à l'honneur du personnel, avec ce fameux jet de boîte de masques d'un agent à l'autre, tout le monde n'était pas là mais la plupart des titulaires étaient là, dans la bonne humeur, même s'il y a eu quelques assiettes cassées, comme vous avez pu le remarquer.

Le moment d'interactivité avec les élus après cette vidéo a permis d'échanger avec quelques personnes qui se sont aventurées sur ce système.

Les projets pour 2021 ont été amorcés, annoncés, et on va y revenir aujourd'hui dans le rapport d'orientation budgétaire.

Depuis, nous avons également procédé à un changement de logo, les détails ont été donnés dans la vidéo et la dernière lettre d'infos distribuée le week-end dernier, et qui s'est rapidement imposée sur les documents, véhicules et tous les supports que l'on peut utiliser. Nous avons eu également un récital du nouvel an, public nombreux, huit personnes dans l'auditorium de l'Espace Culturel, mais plus sérieusement des centaines de personnes qui l'on suivi en direct et ensuite en différé pendant tout le week-end, et ensuite il a été retiré, c'était un accord pour que la culture puisse vivre, de la mettre à l'honneur, de solliciter des moyens modernes pour la diffuser, mais de ne pas la laisser persister pour que ces personnes qui se sont produites, puissent avoir un intérêt à avoir un public sur une prochaine diffusion.

C'était le duo de Cors et Harpe de Vincent Huart et Catherine Dubois, avec la danseuse orientale Samara.

Parmi les événements moins joyeux, j'avais pu y revenir quelques secondes la dernière fois, nous avons notre piscine qui a pris l'eau le 1^{er} février, un défaut de flexible qui a fait que pendant trois jours l'eau s'est diffusée sur les parties techniques de la piscine, et de ce fait, de toute façon elle était fermée à cause du COVID, mais on a des inquiétudes sur la réouverture même si les conditions sanitaires nous permettraient de la réouvrir dans les prochaines semaines, elle ne pourrait pas être réouverte, les experts qui viennent ce mardi prochain 16 mars après-midi pour faire le point là-dessus.

On a également eu l'école Gambetta qui a dû fermer dix jours à cause du COVID, à peu près au même moment, quelques jours avant les vacances.

Une petite cérémonie a pu se tenir le 12 février pour mettre à l'honneur un départ en retraite, et les médaillés du travail du personnel communal. Nous avons également remis cette médaille à titre posthume à monsieur Daniel HERAUT qui était décédé quelques jours avant, la médaille a été remise à son fils.

Nous avons reçu des légendes du football et des personnalités comme le Président du district Escaut il y a quelques jours, en campagne pour une élection, qui se tient d'ailleurs je crois ce matin. Elles ont été reçues avec discrétion c'est ce qui était imposé par le contexte sanitaire.

Nous avons accueilli tout récemment un artiste pendant les vacances pour un projet financé dans le cadre de nos quartiers d'automne que nous avons sollicité auprès du délégué du préfet en septembre, et il nous a réalisé une magnifique fresque qui égaye l'école Marie Curie en attendant sa rénovation. C'est un projet qui a été réalisé avec les parents, les frères et sœurs, les enfants des écoles Copernic et Chopin, il faut avoir un peu plus de 10 ans pour pouvoir tenir correctement une bombe, je vous invite à y passer, si vous ne l'avez pas encore vu.

Ce qui nous amène à aujourd'hui, avec cette après-midi la vidéo du Gala de l'Harmonie Municipale en hommage à Zola. Je vous encourage vivement à la regarder tout à l'heure, et puis il y a d'autres événements qui arrivent très vite la semaine prochaine, on vous en parlera au prochain conseil municipal.

Nous avons toujours eu beaucoup de contact, ce qui est nécessaire en début de mandat. Cela prend beaucoup de notre temps, aux conseillers municipaux, adjoints et adjoints délégués, je pense particulièrement à des moments intéressants avec les personnes qui ont fait les fouilles au Bas Terroir, les différents services de Douaisis Agglo, il y en a vraiment beaucoup et Douaisis Agglo est là pour aider les communes.

Il faut bien reconnaître que peu d'événements peuvent se tenir, mais il y en a quand même et j'espère qu'il y en aura de plus en plus, et je vais de nouveau saluer le travail de chaque conseiller municipal qui veut aider sa ville, malgré les perturbations et les incertitudes de la crise sanitaire.

Voilà tout ce que je peux vous dire sur les actualités depuis le 18 décembre, et je vous propose maintenant d'attaquer le ROB.

Pardon, je n'ai pas précisé les présents et les absents.

Monsieur MICHON :

Monsieur le Maire, je souhaiterais que nous puissions faire une minute de silence en hommage à madame Georgette WIERCLOCK, qui a été 18 ans Conseillère Municipale, et 8 ans Adjointe au Maire, ici à Waziers.

Monsieur le Président :

Tout à fait.

(minute de silence)

Je vous remercie pour madame WIERCLOCK, nous avons déposé une gerbe au nom de tout le conseil municipal et quelques adjoints s'étaient rendus à ses funérailles, j'y étais passé également.

Je vous propose d'attaquer le point du rapport d'orientation budgétaire qui va vous être projeté. J'espère que tout le monde arrive à le voir correctement.

3. Finances : Rapport d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président :

Le style est assez oral, il y a des chiffres, évidemment on parle de budget, on parle de chiffre, mais il y a aussi surtout une explication d'où on se trouve, où on veut aller, et une cohérence par rapport au programme qui a été présenté aux habitants.

Sur la page 3 du préambule, tout simplement pour expliquer, le 3 avril, dans trois semaines nous vous présenterons le budget, qu'il faudra -ou pas !- voter article par article ou par chapitre, mais il est nécessaire que se tienne quelques jours avant, dans les deux mois qui précèdent, un débat d'orientation budgétaire qui ne donne pas lieu à un vote mais qui va permettre à chaque conseiller municipal, et au public ici présent, de connaître la situation financière de la commune et vers où on veut s'orienter puisque c'est le terme principal du ROB.

Quelques éléments sur le contexte économique à la page 4.

Il est très difficile de se projeter avec le COVID 19, le projet de loi des finances est toujours validé en fin d'année, novembre/décembre, et depuis décembre il s'est passé d'autres événements, par exemple sur les projections qui sont expliquées après sur la croissance. J'ai entendu cette semaine qu'il y a quelques mois, on nous parlait d'une croissance de 8% en 2021, on est plutôt parti sur une croissance de 5%.

Toujours est-il que sur les dotations sur les éléments qui nous concernent pour la ville sur 2021 il ne devrait pas avoir trop d'impact, mais on n'en sera certain que quand on aura les dotations finales mises à disposition sur la plateforme qui permet de suivre ça.

Je ne reviens pas sur les perspectives mondiales et Européennes du premier paragraphe, vous les avez lues, elles sont à l'écran.

Sur le niveau national, ce qui est à relever quand même, c'est important, et qui va nous permettre d'y revenir après, c'est le plan de relance pour les années 2021/2022, vous voyez qu'il y a trois axes :

- Compétitivité et innovation (34 Mds €),
- Transition écologie et environnementale (30 Mds €)
- Cohésion sociale et territoriale (36 Mds €)

qui vont nous permettre d'avoir de l'argent public qui va permettre d'aider sur la situation, je pense surtout pour la commune de Waziers aux deux derniers.

L'idée, c'est courant, c'est de permettre aux communes qui sont un des premiers employeurs, notamment des travaux publics de faire travailler les entreprises et d'essayer de limiter la perte économique et donc la perte sociale.

Page 5 :

Une grande partie des ménages, pendant cette crise, a constitué une épargne, donc l'objectif est de leur faire utiliser afin qu'elles l'injectent dans l'économie.

Les finances publiques, du fait de cette crise et du contexte, nous indiquent que les taux d'intérêts devraient rester très bas et du coup l'inflation pour l'instant étant basse et les taux d'intérêts bas, cela devrait permettre d'étudier la question de l'emprunt dont je vais vous parler tout à l'heure.

Page 6 :

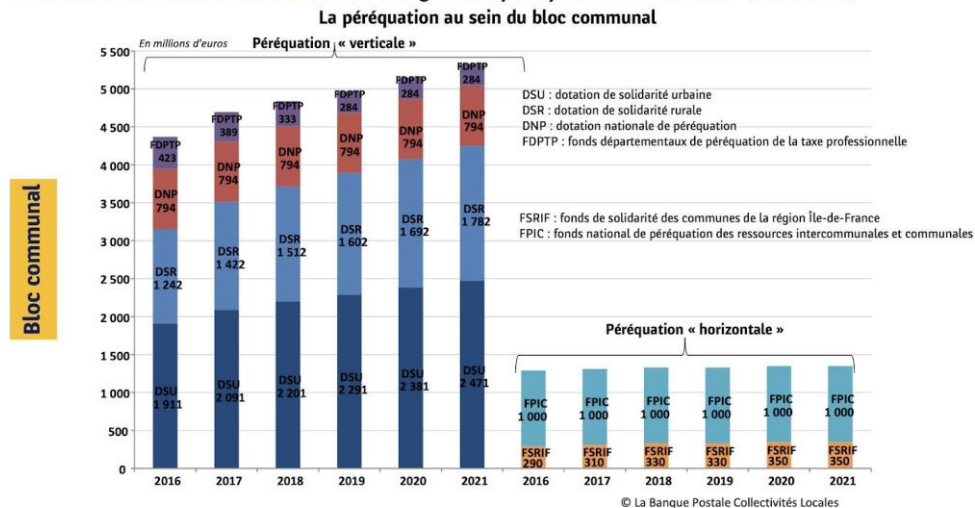
Projet de loi des finances, ce sont des pages et des pages de documentation. Là ce qui est mis en avant, c'est ce qui concerne spécifiquement les communes et en particulier celle de Waziers.

Le Projet de Loi de Finances 2021 a été adopté le 17/12/2020 puis promulgué le 29/12/2020 avec une prévision croissante qui serait finalement plus de 5% que 8 sur 2021.

Sur les éléments de cadrage :

- stabilité des concours financiers de l'Etat, à hauteur de 50.3 milliards d'euros dont 18.3 Mds pour le bloc communal. Les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale (DSU et DSR) dont la ville de Waziers bénéficie de façon importante, augmenteront chacune de 90 millions d'euros : la péréquation verticale continue donc sa montée en charge, on le voit sur l'illustration de la page 7.
- le FCTVA, dont l'automatisation va entrer progressivement en vigueur, cela va permettre de récupérer la TVA sur les investissements des années suivantes, donc une augmentation de 150 millions d'euros.
- 1 milliard d'euros de crédit seront dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux. On en a parlé au mois de décembre, sur les demandes de rénovation énergétique des bâtiments ancienne école Duclos et ancienne école Lanoy qui sert actuellement de classes et de garderie pour l'école Gambetta. On verra, pas aujourd'hui mais, sans doute au prochain conseil municipal que l'on va réorienter la demande DETR sur de la DSIL à la demande des services de la Sous-Préfecture parce qu'on sera encore mieux aidé et il y a d'autres dispositifs, notamment grâce au SCOT, qui nous permettront vraiment de mettre le paquet sur la rénovation thermique, donc cela va permettre de ne pas payer cher les investissements à court terme, et de récupérer derrière en fonctionnement puisque des bâtiments mieux isolés consomment évidemment moins.
- la dotation Politique de la ville s'établira à 150 millions d'euros, et d'ailleurs la « Politique Cité Educative » dont on parlera tout à l'heure est un dispositif de la « Politique de la Ville », c'est aussi une partie des financements qui vont arriver pour la ville de Waziers. La DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à 1.046 Mds d'euros et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à 570 millions d'euros

Art. 252 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR)



Il est indiqué sur ce graphique de la montée en charge de la péréquation, on voit bien qu'année après année la DSU et la DSR augmentent. Dans l'état actuelle des choses à Waziers elle devrait augmenter dans les recettes de fonctionnement.

Au niveau de la fiscalité, on est toujours sur le plan de la suppression de la taxe d'habitation, elle est supprimée pour 95% des résidences principales, la suppression est élargie aux 20% des résidences restantes, avec une exonération partielle de 30% en 2021, et de 65% en 2022, et la suppression en 2023.

Il y a l'application du coefficient correcteur, qui avait été expliqué au débat d'orientation budgétaire l'année dernière, qui est applicable avec les départements.

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales 2021 sera de 0.2%, ce qui est beaucoup moins que les autres années plutôt à 1 à 2.5%, ce qui fait qu'à taux de taxe foncière ou taxe d'habitation un taux constant. Les bases fiscales n'augmentant presque pas, les impôts, réellement n'augmenteraient pas pour les habitants.

Et d'autres éléments de l'APLF prévoient des répercussions sur le contexte local avec une baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros, cela est plutôt en rapport avec les entreprises mais du coup cela se répercute sur les EPCI dont Douaisis Agglo donc la commune et une simplification de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Voilà un petit peu sur la partie contexte économique et où l'on se situe en 2021 avec encore une fois une grande incertitude sur les années futures.

S'il n'y a pas de question sur ce contexte, je propose que l'on continue sur l'analyse rétrospective.

Vous pouvez revenir sur les questions ultérieurement, vous m'arrêtez, vous me demandez la parole, il n'y a pas de soucis.

Page 8 – Analyse rétrospective de 2015 à 2020

L'idée est de regarder comment les principaux chapitres ont évolué.

Je pense que les conseillers municipaux qui ont une certaine expérience sont habitués à ces éléments.

Je vais rentrer quand même dans chaque chapitre pour donner quelques indications complémentaires, même si la plupart sont déjà inscrites sur le document que vous avez.

Recettes de fonctionnement de 2015 à 2020

art.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	ÉVOLUTION 2020 / 2019
			REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	REALISÉ	
013	Atténuation de charges	182 660,64 €	215 505,85 €	224 639,87 €	311 461,55 €	161 876,52 €	92 508,00 €	-42,85%
70	Produits des services	263 231,17 €	233 491,31 €	220 192,50 €	226 666,72 €	231 561,84 €	146 114,51 €	-36,90%
73	Impôts et taxes	4 890 956,09 €	5 150 820,41 €	5 244 034,62 €	5 407 946,31 €	5 433 155,45 €	5 711 648,59 €	5,13%
74	Dotations et participations	5 026 434,10 €	4 950 982,15 €	4 825 796,23 €	4 867 245,83 €	4 784 826,78 €	4 845 597,38 €	1,27%
75	Aut. prod. gestion cour.	67 699,91 €	64 456,47 €	63 290,55 €	60 827,16 €	62 131,16 €	63 740,66 €	2,59%
76	Produits financiers	11,20 €	3,20 €	1,60 €	- €	- €	16,00 €	
77	Produits exceptionnels	18 245,23 €	26 538,08 €	41 504,33 €	46 825,60 €	24 569,50 €	53 837,53 €	119,12%
78	Reprises sur amor. et prov.	- €	53 531,17 €	- €	- €	- €	- €	
042	Opér. d'ordre entre Section	143 951,23 €	50 072,11 €	- €	- €	14 502,69 €	- €	
002	Exc. Antérieur reporté	201 462,80 €	381 492,40 €	476 878,84 €	85 641,20 €	211 160,15 €	278 195,10 €	31,75%
	TOTAL	10 794 652,37 €	11 126 893,15 €	11 096 338,54 €	11 006 614,37 €	10 923 784,09 €	11 191 657,77 €	2,45%

Sur les atténuations de charges, on a une baisse de 43% qui avait déjà été annoncée en 2020, et vous verrez que sur les prévisions 2021, elle sera encore plus importante en passant de 311 000 € en 2018 à 161 000 € en 2019 et 92 000 € en 2020. Cela correspond à des remboursements d'indemnités journalières, que nous avons perçues tous les soldes des contrats précédents en 2018, ce qui l'avait un peu boosté, mais maintenant on n'est plus sur ce dispositif, et par contre maintenant on a un bien côté assurance.

Monsieur MASCARTE :

Est-ce que je pourrais avoir une intervention sur chaque chapitre pour rester en lieu et en cohérence ?

Monsieur le Président :

Bien sûr.

Monsieur MASCARTE :

Concernant le chapitre 13 que vous venez d'aborder :

Il y a bien une diminution de l'article, diminution en lien du personnel, arrêt maladie, longue maladie, et modification du contrat pour les prises en charge. N'oublions pas que votre groupe sanctionnait sur ce chapitre de façon très régulière.

En effet, vous jugiez que cette situation relevait d'un mal-être.

Voilà ce que j'ai à dire sur le chapitre 13.

Monsieur le Président :

D'accord, on peut se réjouir quand ce chiffre baisse, et c'est le cas aujourd'hui !

Chapitre 70 – les produits des services

Nous avons une année marquée par la COVID. C'est à ce chapitre que l'on trouve les entrées piscine, et les festivités, etc. Il y a eu moins d'entrées donc moins de rentrées financières. On passe de 220 000€ depuis plusieurs années à 146 000 € soit une baisse de 36%, qui est tout à fait cohérente avec la situation sanitaire.

Monsieur MASCARTE :

Chapitre 70 – les produits des services

Il y a une baisse essentiellement due comme vous le dites à la crise sanitaire, diminution des redevances au niveau du caractère sportif, au niveau des loisirs, diminution de la participation des familles au niveau des ALSH, colonie « Source Bleue » Malbuisson.

Recette globale en 2019 : 182 953 € pour ces activités, pour des recettes en 2020 de 71 491 € ce qui fait donc un delta d'environ 111 000 €.

Une petite question donc concernant cette baisse :

Au niveau du 70, et je me mets en corrélation avec la page 12/32 au niveau des camemberts, une baisse essentiellement retenue comme vous le dites à la crise sanitaire, diminution des redevances à caractère sportif, droits d'entrées piscine 2019, les recettes étaient de 38 503 €, en important en 2020 en touchant les 40 000 € de subvention de Douaisis Agglo, les recettes sont de 48 095,70 €.

Je trouve qu'il y a une anomalie, vous annoncez à l'instant une baisse de recettes au niveau des entrées de la piscine et moi je constate qu'il y a +10 000 €, donc est ce qu'il y a une explication à cela ?

Monsieur le Président :

C'est une excellente question, là je n'ai pas forcément la réponse, on peut éventuellement regarder.

Autant sur les dépenses elles étaient expliquées sur la piscine, on avait une augmentation des dépenses sur les aquabikes, une régularisation sur les factures de combustibles des années précédentes, autant sur les recettes effectivement on passe de 38 000 € à 46 000 €, je n'ai pas la réponse là, je vous la ferai parvenir.

Monsieur MASCARTE :

Ok, merci.

Monsieur le Président :

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

On a une hausse de 5% qui s'explique par une hausse des contributions directes des impôts payés par les habitants du fait de la hausse des bases locatives. C'est vrai ici, c'est 55 000 € de cette hausse, et surtout la perception de 174 000 € de Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutations (TADE), reliquat de la ZAC du Bas Terroir. Cela correspond à l'installation du magasin Leroy Merlin en 2015 que l'on va retrouver sur le résultat de 2020, cette recette un peu exceptionnelle sur laquelle il ne faut pas compter évidemment les autres années.

Monsieur MASCARTE :

Concernant le Chapitre 73 – Impôts et taxes : Dotations et Participations une augmentation de 1,3%

Vous nous annoncez une augmentation globale de 5% dont une hausse des contributions directes c'est-à-dire des impôts payés par les habitants du fait de la hausse de la base locative 55 000€. Il faut savoir que pour 2020, l'augmentation pour la taxe d'habitation était de 0,9 % et 1,2 % sur le foncier bâti.

Un peu d'historique, étant donné que j'ai repris quelques imprimés concernant le budget des années antérieures, l'imprimé 1386 qui est le récapitulatif des produits issus des rôles généraux et des impôts aux taux étudiés 2019 pour la collectivité de Waziers.

Au global, la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur logements vacants, la taxe foncière et la taxe foncière sur le non-bâti : 2 493 264 €.

Et pour 2020, j'ai été chercher d'autres chiffres sur l'imprimé 1259, état de notification des taux d'imposition des taxes directes 2020 : 3 019 642 € soit un delta de 26 378 € soit +0,88 %.

Il avait été annoncé une augmentation de 0,9 % sur les bases en 2020, comme annoncé pour 2021 une revalorisation de 0,2 %.

J'ai refait les calculs, et je suis bien sur une augmentation de 0,9 % et donc de 26 378 € et non 55 000 €.

Monsieur le Président :

Alors je peux vous donner les chiffres très précis si vous voulez :

Sur les contributions directes l'article 7311, on est passé en 2019 à 2 999 058 € à 3 053 908 € en réalité en 2020. Donc, effectivement on retrouve une augmentation là d'environ 34 000 €, et après c'est sur d'autres éléments : comme l'attribution de compensation reste évidemment chaque année identique, sur la dotation de solidarité communautaire on passe de 210 000 € à 223 000 €, donc on retrouve les 15 000 € à cet endroit. Donc, vous avez 23 000 € moi j'ai plutôt 35 000 €, effectivement les 55 000 € c'est non seulement les bases locatives mais c'est également la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur MASCARTE :

Ok, donc il n'y a pas 55 000 € de la poche des Waziérois. Merci,

Monsieur le Président :

Pas d'autres remarques sur l'article 73 ?

Monsieur MICHON :

Je crois que le delta provient de l'imposition de nouvelles bases. En réalité, l'augmentation pour les Waziérois et du montant que vient d'annoncer monsieur MASCARTE, le reste vient des nouvelles bases et de la dotation de Douaisis Agglo.

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite sur le chapitre 74 - Dotations et participations de 1.3 %, essentiellement sur la DSU qui augmente de 75 000 €.

On rappelle que la ville de Waziers est la 9^{ème} commune en termes de Dotation de Solidarité Urbaine, ce qui montre un peu les difficultés qu'elle peut avoir et que la compensation de l'Etat pour aider la ville à compenser cela.

Et on a ensuite l'article 74718 pour les subventions de l'Etat sur les masques et sur les projets menés pour l'intérêt général, la fresque à Marie Curie, « Jouons Ensemble », les stages sportifs et les ateliers culturels, Notamment on va avoir un aménagement des cours d'écoles dans les différents groupes scolaires au printemps dans le cadre « des quartiers d'automne ». C'est une sorte de mini plan de relance pour les collectivités qui permettait d'aller chercher des financements, comme par exemple la fresque à Marie Curie, c'est un projet de 10 000 € qui a été financé à 100 % par l'Etat. On a pu aller négocier cela avec le délégué du Préfet.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur MASCARTE :

Non, sur le 74, je suis tout à fait d'accord avec vous. On profite de l'augmentation des DSU, dotations forfaitaires, et des subventions de l'Etat pour la prise en charge des dépenses dues à la crise sanitaire. N'ayant pas d'autres informations, j'ai fait un résumé succinct par rapport à cette augmentation globale.

Monsieur le Président :

Ensuite, nous avons le chapitre 77 - Produits exceptionnels remboursement de sinistres qui ont pu être recouverts en 2020, et la réception du capital décès d'un agent qui était décédé l'été dernier, et la ville a servi d'intermédiaire, donc on le retrouve en produit ici, parce qu'on a reçu les fonds et on les a reversés de l'autre côté. Ce qui explique ce montant qui paraît important mais qui ne signifie pas grand-chose.

Monsieur MASCARTE :

Concernant le chapitre 77, je l'avais évoqué en Commission des Finances, il y a bien une hausse au niveau des recettes qui s'explique par le reversement d'un capital décès, mais

tout en retranchant ce capital décès des réalisés, on se rend compte que l'augmentation des remboursements dû aux sinistres était de 55,81%. Je voulais tout simplement faire parler les chiffres pour que vous nous les expliquiez.

Monsieur le Président :

Alors là, j'aurais l'occasion de remercier plus tard les services qui travaillent sur ce sujet, mais là aussi il y a certainement un travail pour aller chercher les fonds des sinistres qui datent de 2018, 2019, etc.

Ce n'est pas un indicateur de la mesure de la sinistralité ce chiffre-là, je vous l'accorde.

Monsieur MASCARTE :

Non, mais disons que l'on pourrait l'interpréter, même si ce n'est qu'un remboursement dû de la part des assurances.

Monsieur le Président :

Sur les 78 et 42, rien de particulier.

Sur le 02 – Excédent Antérieur Reporté, 278 195 € c'est ce qui a été présenté au budget l'année dernière.

Voilà sur les recettes de fonctionnement en général, la tendance sur 2020, vous avez fait des remarques au fur et à mesure. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur MASCARTE :

Je crois que c'est tout à fait cohérent que l'on puisse participer ensemble de cette façon, chapitre par chapitre pour que la population puisse suivre derrière. Merci.

Monsieur le Président :

Cela me va très bien.

Dépenses de fonctionnement de 2015 à 2020								
art.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	ÉVOLUTION 2020 / 2019
		RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RÉALISÉ	
60	Achats	994 079,00 €	1 117 171,65 €	1 055 684,53 €	1 017 144,14 €	1 140 486,05 €	1 182 437,06 €	3,68%
61	Services Extérieurs	1 298 452,19 €	1 294 937,27 €	1 305 240,76 €	1 250 281,62 €	1 088 776,48 €	1 062 558,79 €	-2,41%
62	Autres Services Extérieurs	384 147,82 €	352 597,68 €	362 360,97 €	365 246,63 €	411 986,73 €	250 652,52 €	-39,16%
63	Impôts et taxes	23 600,37 €	23 103,73 €	14 600,34 €	45 056,05 €	33 612,69 €	30 214,59 €	-10,11%
64	Frais de personnel	5 421 067,15 €	5 478 428,38 €	5 643 381,77 €	5 541 239,10 €	5 357 108,39 €	5 510 073,37 €	2,86%
65	Autres charges	1 121 638,09 €	1 203 796,74 €	1 134 633,06 €	1 185 902,82 €	1 180 977,33 €	1 167 955,26 €	-1,10%
66	Charges financières	394 943,79 €	386 756,42 €	357 263,80 €	329 797,21 €	316 969,63 €	293 661,55 €	-7,35%
67	Charges exceptionnelles	35 149,04 €	34 385,97 €	33 987,77 €	32 295,80 €	26 322,24 €	62 081,32 €	135,85%
042	Opération d'ordre entre section	162 567,12 €	199 539,91 €	189 380,05 €	185 662,49 €	153 232,42 €	182 842,56 €	19,32%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
023	Virt à la section d'Invest	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL		9 835 644,57 €	10 090 717,75 €	10 096 533,05 €	9 952 625,86 €	9 709 471,96 €	9 742 477,02 €	0,34%

Même exercice :

Page 9 :

Globalement des dépenses de fonctionnement stables avec une augmentation de 0.34 % par contre si on regarde chapitre par chapitre :

chapitre 60 – Achats, on a une hausse de 3.7 %, dans le mauvais sens car là c'est une dépense. Cela cache beaucoup de choses qui sont des mouvements importants.

On a une forte hausse de l'article 6042 qui correspond à la location du gîte en remplacement de l'Hôtel de « La Source Bleue » à l'hiver 2020. C'est purement technique, il a été loué en janvier, février et début mars l'année dernière, un gîte puisque les travaux de « La Source Bleue » n'avaient pas encore été mis en place. Cela a été un peu écourté, la dernière

session n'a pas pu rester, mais du coup ce genre de prestation se paye sur le chapitre 60, donc c'est pour cela que l'on avait une augmentation là-dessus. A l'inverse comme c'est une prestation un peu clef en main, on gagnait sur la non utilisation de l'hôtel « La Source Bleue » cette année-là même, si au final cela coûtait quand même plus cher.

Une baisse des articles 60611 – Eaux et Assainissement, 60612 – Energie Electricité 60622 - Carburant 60623 – Alimentation. C'est directement lié à la crise sanitaire, des choses qui servent quand les services de la Mairie tourne à plein, cela n'a pas été le cas pendant plusieurs semaines, voir plusieurs mois et donc cela explique la baisse sur ces articles.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur MASCARTE :

Sur le chapitre 60, je n'ai rien de spécial. Comme vous le constatez c'est un chapitre qui est toujours délicat à maîtriser, même si dans le mandat précédent votre groupe s'abstenait et vous citiez même que : « sur la globalité on s'abstient, dedans on s'abstiendrait et pour d'autres on voterait contre », je reprends vos propos.

Monsieur le Président :

Je les assume.

Ensuite, nous avons le chapitre 61 – les Services Extérieurs - qui sont en baisse de 2,41 %. Pareil il y a des choses qui baissent à cause de la crise sanitaire mais par contre on a l'entretien des terrains qui a augmenté de 40%, c'est un peu une histoire de routine sur les passages en 2020 qui ont été plus importante. On a regardé ce chiffre, c'est avec les marchés des espaces verts BONNET PAYSAGES etc. sur Notre Dame ou d'autres quartiers de la ville. On est passé de 69 000 € en 2018, à 84 000€ en 2019 et à 117 000 € en 2020. On a une augmentation importante, donc on essaie de travailler à des solutions. Je ne l'ai pas dit en préambule mais tout le monde sait que c'est une année qui a été coupée en deux, avec une équipe qui était déjà en place sur la première partie de l'année et une autre sur la deuxième partie de l'année, et donc on va dire que les résultats du contenu de cette année sont à mettre au crédit ou au débit de chacune des deux équipes sur leur partie respective.

Sur le 615221 - Entretien de bâtiments publics - là on a une baisse, mais c'est parce qu'en fait sur l'année précédente, on avait été impacté par la tempête donc il y a eu beaucoup d'entretien, on était passé de 88 000 € en 2018 à 148 000 € en 2019 et donc là on est repassé sur du 77 000 € en 2020.

Sur le 61 pas de remarques ? Je continue.

Monsieur MASCARTE :

Sur le 61 – Services extérieurs, une légère diminution, chapitre toujours aussi difficile à maîtriser.

Monsieur le Président :

Sur le chapitre 62 - Autres services extérieurs - on a une forte baisse de 39.2 %. C'est également lié à la crise sanitaire, notamment pour l'article 6232 des Fêtes et Cérémonies qui est passé à 74 000 €, alors qu'il était à 144 000 € l'année précédente et de 127 000€ en 2018. Il y avait une augmentation importante en 2019, là on a divisé par deux sur 2020.

L'article 6247 des transports collectifs, pareil on emmène moins d'enfants dans les sorties culturelles ou dans les différents endroits, donc cela fait baisser cet article.

Et l'article 6288 des autres services qui baisse également. A l'inverse, il y avait eu en 2020 des frais de gardiennage importants au premier confinement. Sur l'article 6282 on est passé d'une année normale de 5 000 € à 40 000 € des frais de gardiennage sur 2020.

Monsieur MASCARTE :

Sur le 62 – Autres services extérieurs, crise sanitaire oblige, le résultat est bien de 161 334 €, annulation de la Fête des Mères, Fête de La Gaillette, le Marché de Noël et pour l'article 6232, l'absence pratiquement de transports collectifs, plus différents d'autres services.

Monsieur le Président :

Sur le chapitre 63, je n'y reviens pas trop ; c'est sur les impôts et taxes que paye la ville. Simplement vous dire qu'il y a une petite baisse en 2020, on aura une petite augmentation sur 2021 sur le bâtiment Scolarest, on se doit de payer la taxe foncière de ce bâtiment depuis deux ans, et donc on paiera en 2021 ces deux années.

Chapitre 64 - Frais de personnel, on a une hausse de 2.86 % qui s'explique par l'arrivée d'un collaborateur de cabinet, en lieu et place de la personne qui faisait office de ce poste lors du mandat précédent, et on a renforcé les services techniques avec la personne en question.

Sur la mise en place d'une prime COVID suite au premier confinement, en 2 vagues, on avait voté en juin, puis en septembre, on avait voté cette prime COVID pour mettre à l'honneur les personnes qui s'étaient fortement engagées pendant cette phase très anxiogène du printemps.

On a également la mise à disposition de personnel supplémentaire dans les écoles pour faire face à la pandémie (1 personne par école pour le nettoyage). Hier encore on avait un conseil d'école à l'école Copernic qui apprécie énormément le travail de la personne, qui était à temps plein sur le sujet et c'est très compliqué et très stressant pour tout le monde. Ce moyen supplémentaire qui va encore durer, je pense jusqu'à l'été, est nécessaire et de ce fait il y a un impact sur les frais de personnel.

A l'inverse cela n'a pas été compensé par la moindre nécessité d'entretenir les bâtiments municipaux moins utilisés, vous savez que les salles de sports servent beaucoup moins, voire pas du tout, le local Garcia ne sert pas, donc c'est un peu d'économie à ce niveau-là, mais cela ne compense pas les moyens supplémentaires que l'on a mis en place par rapport à la pandémie.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur MASCARTE :

Non, je n'ai rien à dire. Comme je l'avais évoqué en Commission des Finances, rien à dire sauf sur le fond et la façon d'interpréter l'arrivée d'un collaborateur de cabinet, en lieu et place de la personne qui faisait office de lors du mandat précédent et de sa mise à disposition aux Services Techniques. Je ne vois pas l'intérêt de dévaloriser les compétences de l'intéressée et j'insiste là-dessus, parce que je trouve que l'on peut interpréter votre phrase de différentes façons, et moi c'est mon interprétation comme celle de mon groupe.

Monsieur le Président :

Comme lundi soir, je ne comprends pas pourquoi de cette façon-là. Je vous ai expliqué la raison, je veux être transparent sur les explications par rapport aux frais de personnel et je ne veux pas rentrer, alors que je l'ai fait lundi soir, parce que nous étions en petit comité, sur la façon dont les choses se sont passées. Je pense que je fais tout pour que les choses se passent le mieux possible pour la personne concernée.

Chapitre 65 – Autres charges - je n'ai pas mis de commentaire particulier, en baisse de 1,10. C'est là-dedans que l'on a notamment les subventions aux associations, c'est même l'essentiel des montants, les indemnités des élus, les contributions à des organismes divers

et variés. On est sur quelque chose d'assez stable, on parlera de cela dans les prévisions de dépenses après.

Pas de remarques sur le 65 ?

Monsieur MASCARTE :

Pas de commentaire.

Monsieur le Président :

Chapitre 66 - Charges financières - là c'est des mathématiques. Une baisse de 7 % d'intérêts de la dette, puisque la dette a diminué comme elle avait fait sur les quelques années précédentes. On va certainement y revenir après.

Monsieur MASCARTE :

Concernant le 66, les charges financières. Poursuite de la baisse de nos intérêts d'emprunts, sans doute une bonne nouvelle depuis 2015, étant donné que la ville a quand même gagné 101 282 €, et ce malgré votre opposition constante, car souvent opposé à l'endettement. Pour l'année 2020 un gain de 23 307 €.

Monsieur le Président :

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles - qui double : cela correspond à la mise en place de « La Bourse au Mérite » des bacheliers et au remboursement du capital décès dont je vous parlais tout à l'heure.

Monsieur MASCARTE :

Concernant le 67. Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre dernier, « La Bourse au Mérite » s'élevait à 6 950 €, sans tenir compte du remboursement du capital décès et « La Bourse au Mérite » 46 527 € au global sur ce chapitre.

D'autres explications concernant cette augmentation car en contre-partie l'absence de subventions exceptionnelles aux associations, l'absence de « La Gaillette » etc...

Donc, est-ce que nous pourrions avoir une information complémentaire ?

Monsieur le Président :

Je n'ai pas compris votre question.

Monsieur MASCARTE :

Si vous préférez, par rapport aux charges exceptionnelles qui sont d'un montant de 62 081,32 €, on est bien d'accord qu'à l'intérieur vous intégrez « La Bourse au Mérite » d'un montant de 6 950 €, parce que vous expliquez l'augmentation du chapitre de la part de « La Bourse au Mérite », il avait été annoncé 6 950 € lors du Conseil Municipal du 17 septembre 2020, et sans tenir compte du capital décès et de « La Bourse au Mérite », au total il nous reste donc 46 527 €.

Sachant que l'année précédente, il y avait 26 322 €, sachant qu'il n'y a pas eu de fête de La Gaillette, pas de subventions exceptionnelles ou autres.

A quoi sert cette différence ?

Monsieur le Président :

Sur les bourses et prix, article 6714, on était, à titre d'indication à 24 300 € en 2018 et à 21 000 € en 2019. On est passé à 38 564 € en 2020 c'est-à-dire que le différentiel est à peu près de 17 000 €, c'est là que l'on va retrouver la bourse pour les bacheliers pour environ 12, 13 000 € que la bourse a coûté à la ville.

Monsieur MASCARTE :

Au conseil municipal du 17 septembre, cela est écrit sur le compte rendu, a été annoncé 6 950 €.

Monsieur le Président :

On vérifiera ce point-là.

Ok, ça c'était la rétrospective 2015/2020, d'autres commentaires ?

Monsieur MASCARTE :

Sur les 42 - 22 - 23, bien sûr pas de commentaires.

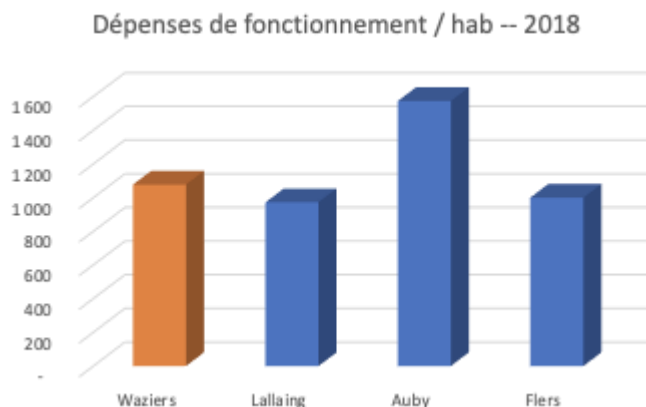
Monsieur le Président :

Sur le 42 c'est une opération technique.

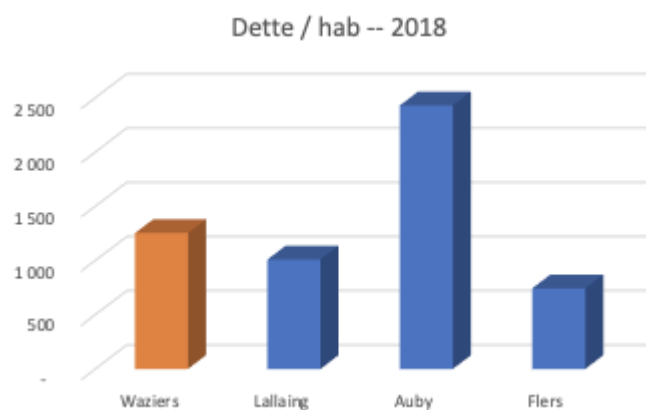
Alors vous avez ensuite page 11

C'est le comparatif avec d'autres communes similaires.

Vous l'avez vu, il y peu de graphiques, quelques chiffres, quelques textes, mais peu de graphiques. Là l'idée c'était de mettre les choses en perspectives avec d'autres villes. Alors chacun a son histoire, chacun a son passé, chacun a ses projets, mais cela permet de comparer avec Lallaing, Aubry et Flers, ceux qui sont en termes de population, l'indice général qui est un indice qui prend en compte des choses : comme l'activité commerciale..., c'est un indice qui sert à comparer les communes entre elles et puis sur les revenus médians et le taux de chômage.

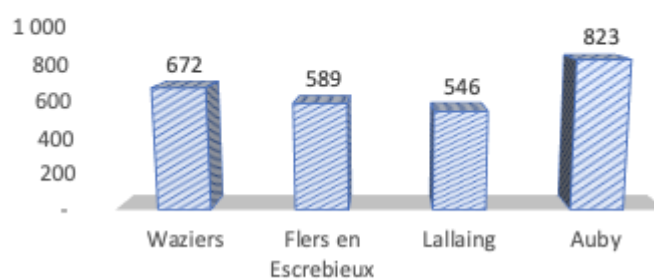


Sur les dépenses de fonctionnement, entre Waziers, Lallaing, Aubry et Flers, on se trouve à mi-chemin entre Lallaing et Flers qui sont moins dépensiers on va dire, et Aubry qui l'est plus, mais encore il y a par ailleurs plus de recettes de fonctionnement du fait de son histoire également.



Sur la dette par habitant, on voit aussi la situation entre Lallaing et Flers qui sont mieux disant qu'à Waziers, mais on est meilleur, on va dire qu'Auby !

CHARGES DE PERSONNEL / HABITANT



Et ensuite sur les charges de personnel par habitant, on voit également 672 € pour Waziers, 546 € pour Lallaing et 823 € pour Auby. C'est vraiment donné à titre indicatif, cela permet d'avoir des éléments pour comparer.

Monsieur MASCARTE :

Écoutez, j'ai essayé de faire parler votre comparatif avec les trois communes similaires, même si cela n'a pas trop d'importance.

Pour pouvoir comparer ces quatre villes :

- Premièrement : j'ai été chercher sur les moteurs de recherche la population en vigueur en 2021 avec le millésime 2018.

Concernant ces populations :

Waziers : 7 496 habitants

Auby : 7 290 habitants

Lallaing : 6 335 habitants

Flers : 5 858 habitants.

Ce qui nous fait donc un delta entre Waziers et Flers de 1 638 habitants en moins. C'était le premier point car on ne l'aborde pas au niveau des comparatifs.

- Ensuite dépenses de fonctionnement par habitant, en sachant que j'essaie de retrouver ces chiffres, parce que là sur l'histogramme, on a quelques difficultés à pouvoir interpréter ces chiffres. Ce qu'il faut savoir c'est que l'on est bien dans une strate de 5 000 à 10 000 habitants pour ces quatre villes, mais les dépenses de fonctionnement varient, et c'est une information que l'on a eue cette semaine sur France 2, Télé Matin, pour ceux qui se lèvent tôt ! Les dépenses de fonctionnement par habitant varient de 2 418 à 703 € au niveau national source France 2 Télé Matin

du 9 mars. Je peux même dire qu'une autre chaîne a annoncé 2 700 € au maximum pour certaines villes.

Ces dépenses varient en fonction des propositions sportives, culturelles et natures. J'ai repris ces chiffres que j'ai repris sur le site de la Direction des Finances Publiques, sachant que la moyenne de la strate pour les dépenses de fonctionnement par habitant est de 1 029 €, Waziers actuellement c'est 1 253 €, Aubry 1 524 €, Lallaing 948 € et Flers 1 000 €.

Si je retire certains services que la ville apporte à ses habitants et à ses enfants, si je retire donc les coûts de Malbuisson, la piscine, l'Ecole de Musique, cela nous fait 846 108 € en moins sur nos dépenses de fonctionnement.

Ce qui nous ramène à Waziers, une moyenne de 1 140 € de dépenses de fonctionnement par habitant.

Vous voyez, les chiffres on peut les faire parler, comme un histogramme on peut les faire parler si on y met les chiffres exacts.

- Concernant la dette par habitant. J'ai repris la source de la Voix du Nord 2020, les dettes en 2013 et 2019.

La moyenne de la strate est de 844 €, donc Waziers 1 253 €, Aubry 2 430 €, Lallaing 1 009 € et Flers 743 €.

- Et ensuite j'ai enfin repris les charges de personnel par habitant. Avec une moyenne au niveau strate de 530 € pour les villes des 5 à 10 000 habitants. Waziers, on serait sur 2018 par rapport aux chiffres que vous donnez à 694 €, Aubry 832 €, Lallaing 562 € et Flers 568 €.

Donc une interrogation se pose pour moi, de par l'impact de la masse salariale, n'iriez-vous pas lorgner sur des ratios de villes comme Flers et Lallaing afin de pouvoir procéder à certains réajustements RH ?

Or, la politique locale de notre groupe a toujours été d'assurer la totalité des services proposés et mis à la disposition de la population, cela peut porter et paraître beaucoup mais indispensable.

D'ailleurs, vos projets impactent plus, parlent d'organisation de pilotage, d'impact neutre non défini, masse salariale, départ en retraite. Je vous cite pages 21/32, « Aujourd'hui, notre ville compte moins de 7 500 habitants et doit faire supporter ces équipements et les personnels formés et qualifiés à moins de monde ».

Ce sont mes sources chiffrées, DGFIP, Source collectivité locale.

- Et enfin un chapitre que vous avez peut-être omis ou pas, je reviens dessus, je ne vais pas dire que c'est mon « dada », mais c'est la taxe foncière.

Sur Waziers elle représente en rentrée d'argent 1 750 000 € avec un taux à 39,75%, par habitant cela nous donne 232 €, Aubry 3,3 millions d'euros pour un taux d'imposition de 43,96%, par habitant cela nous donne 457 €, Lallaing 3 104 000 € pour un taux de 27,47%, par habitant cela nous donne 499 € en moyenne, et Flers 1 935 000 € avec un taux de 31,70%, par habitant cela donne 326 €.

J'ai été recherché Cuincy dont je m'étais servi l'an dernier, 2 700 000 € de produits fiscaux, une taxation à 20,64% et 413 € par habitant.

Et après j'ai été un peu plus loin parce que pour trouver une ville entre 5 et 10 000 habitants dans le secteur c'est délicat, j'ai donc été chercher Orchies 10 631 habitants. 2 520 000 € de taxe fiscale, pour un taux à 27% et une moyenne par habitant de 246 €.

Donc vous voyez les taux ne veulent toujours rien dire pour moi.

Pas de commentaire.

Monsieur le Président :

Votre explication sur les taux, on la connaît, on l'entend, et le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat d'orientation budgétaire, donc c'est normal, vous donnez vos arguments, vous les expliquez et chacun est dans son rôle.

Sur le personnel, on va y revenir tout à l'heure mais vos sous-entendus ne me conviennent pas mais je vais y revenir. Je vais faire les choses dans l'ordre et on va y revenir à ce moment-là.

Sur la page 12, vous avez pris un peu d'avance sur la partie piscine.

On a repris le tableau 2019 et le tableau 2020.

On est vraiment sur une année COVID donc il y a beaucoup de choses qui sont particulières cette année-ci et ces tableaux inclus, à la fois, des dépenses de fonctionnement mais aussi quelque fois des investissements comme la Source Bleue à Malbuisson.

En 2020, il n'y a pas de recette par ce qu'il n'y a pas eu de participant mais il y a quand même eu des dépenses beaucoup plus importantes parce qu'il y a eu les travaux de la cuisine qui sont venus remplacer les coûts du personnel et les coûts qui permettent d'envoyer les enfants là-bas.

Pour autant, l'an dernier on était à 56 000 € de dépenses qui étaient, essentiellement dues, afin d'assurer les classes de neige, et là on a 108 000 € qui sont essentiellement les travaux de la cuisine.

Je ne vais pas forcément lire, chiffre par chiffre, est ce qu'il y a des questions là-dessus ? Je vais y répondre ou en tout cas les noter si je n'ai pas les éléments de réponses ici.

Monsieur MASCARTE :

Pas de commentaire pour moi.

Monsieur le Président :

On arrive sur la page 13.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020				EVOLUTION 2020/2019
PROVISOIRE				
	2020	Antérieur	Résul. Global	
Section de Fonctionnement				
	10 913 462,67 €			
	0,00 €			
002		278 195,10 €		
Total Recettes			11 191 657,77 €	
	9 559 634,46 €			
	182 842,56 €			
002		0,00 €		
Total Dépenses			9 742 477,02 €	
Résultat de fonctionnement (Déficit/Excédent)	1 170 985,65 €	278 195,10 €	1 449 180,75 €	234 868,62 € par rapport à 2019
Section d'Investissement				
	1 126 837,30 €			
	182 842,56 €			
1068				
001		0,00 €		
Total des recettes			1 309 679,86 €	
	1 207 439,74 €			
	0,00 €			
001		740 811,93 €		
Total des dépenses			1 948 251,67 €	
Résultat d'investissement (Déficit/Excédent)	102 240,12 €	-740 811,93 €	-638 571,81 €	102 320,12 € par rapport à 2019
fonds de Roulement au 1er janvier 2021	1 273 225,77 €	-462 616,83 €	810 608,94 €	337 108,74 € par rapport à 2019
Affectation du résultat de fonctionnement 2020 pour l'exercice 2021				
A	1 170 985,65 €			
B		278 195,10 €		
C (A+B)			1 449 180,75 €	
D			-638 571,81 €	
F(D+C.R)	Affectation	1 - réserves R 1068 en investissement	-944 631,15 €	-8 514,12 € par rapport à 2019
C-F	2021	2 - report en fonctionnement	504 549,60 €	226 354,50 € par rapport à 2019
Restes à réaliser d'Investissements				
Dépenses		306 059,34 €		
Recettes		0,00 €		
Déficit		-306 059,34 €		-110 754,24 € par rapport à 2019

Maintenant que l'on a regardé chapitre par chapitre ce qui s'était passé en 2020, cela nous donne le résultat en 2020.

On termine l'année 2020 avec un déficit d'investissement de 944 631,15 € reste à réaliser compris et l'excédent total de fonctionnement est d'un montant de 1 449 100 € que l'on reporte donc en fonctionnement en 2021 avec un montant de 504 549 €.

Pour le résultat de fonctionnement qui est en augmentation de 234 868 € par rapport à 2019, comme je vous le disais tout à l'heure avec cette recette exceptionnelle de 175 000 € de taxes additionnelles sur l'équipement cela cache une partie de ce résultat de fonctionnement qui est meilleur que l'année précédente.

Vous avez aussi en bas à droite, c'était absent du dossier que vous avez reçu initialement et je vous présente mes excuses sur la régie des transports, c'est un petit budget annexe.

Sur les dépenses qui sont à 23 144 €, les recettes à 40 000 € et donc un excédent antérieur de 9 200 €, ce qui fait un résultat de 26 149 €.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur le résultat de l'exercice 2020 et son affectation ?

Non.

Vous avez ensuite en page 14 les principaux investissements en 2020.

Objet	Compte	Opération	Fonction	Elément analyti..	Montant HT
REFECTION DES PEINTURES - ÉCOLE COPERNIC	21312		212	COPER	39 000,00 €
ACQ SCIE A PANNEAUX VERTICALE PUTSCH AVEC ACCESSOIRES - SERVICE ME...	2158		020	TECHN	22 305,08 €
ACQ ALARME ET VIDEOSURVEILLANCE - SERVICE TECHNIQUE	2188		020	TECHN	16 421,75 €
REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°5	21318		423	MALBU	15 502,25 €
TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIES - RUE MOREAU	2315		822	VOIRI	14 935,00 €
TRAVAUX CHENAUX ECOLE COPERNIC	21312		212	COPER	14 002,45 €
ACQ 9 AQUABIKE HYDRORIDER - PISCINE MUNICIPALE	2188		413	PISCI	13 639,23 €
LOT 1 - CREATION SANITAIRE PMR ET DOUCHES AU SERVICE TECHNIQUE	21318		020	TECHN	13 256,44 €
DÉSAMIANTAGE CUISINE SOURCE BLEUE	21318		423	MALBU	8 770,23 €
TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIES - RUE SANCHEZ	2315		822	VOIRI	7 580,00 €
5 BORNES ELECTRIQUES POUR BRANCHEMENT PLACE BORDEU	21534		822	BORDEU	7 511,81 €
REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°1	21318		423	MALBU	7 487,60 €
FOURNITURE POSE ET MISE EN SERVICE D'UN DECHLORAMINATEUR - PISCINE	21318		413	PISCI	7 192,50 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UNE SALLE DE RECEPTION AU REST...	2313		71	RECEPTION	7 068,99 €
LOT 1 - CREATION SANITAIRE PMR ET DOUCHES AU SERVICE TECHNIQUE	21318		020	TECHN	6 323,97 €
ACQ PONT DE LUMIERE - ESPACE GEORGE PRETRE	2135		422	JERUS	6 316,33 €
ACQ TONDEUSE FERRIS IS400Z - ESPACE VERT	2158		823	VERTS	6 290,00 €
REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE - LOT N°3	21318		423	MALBU	6 149,45 €
CREATION SANITAIRE PMR ET DOUCHES AU SERVICE TECHNIQUE	21318		020	TECHN	5 964,53 €
TVX DE FAIENCE WC - ECOLE GUIRONNET	21312		212	GUIRO	5 475,00 €
AMO POUR LE REAMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SOURCE BLEUE	21318		423	MALBU	5 410,00 €
LOT 1 - CREATION SANITAIRE PMR ET DOUCHES AU SERVICE TECHNIQUE	21318		020	TECHN	5 386,30 €
CREATION DALLE EXTERIEURE - ÉCOLE DUCLOS-LANOY	21312		211	DUCLOS-LANOY	6 394,20 €
TRAVAUX COUR ECOLE DUCLOS-LANOY	21312		211	DUCLOS-LANOY	5 200,00 €
ACQ 10 TABLES 50 BARRIERES ET 2 TENTES AVEC ACCESSOIRES - FETES ET C...	2188		024	FETES	5 071,00 €
FOURNITURE ET POSE CHASSIS PVC BLANC + 2 VANTAUX OSCILLO BATTANT - E...	21312		212	GAMBE	5 037,50 €
EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - 116 RUE CE...	21534		01	OPNVE	5 980,80 €

Je précise que pour des raisons techniques, pratiques que ce sont des chiffres hors taxes, mais ce qui intéresse une ville c'est du TTC il faut rajouter la TVA mais il s'agissait vraiment de donner un ordre d'idée. Il n'y a pas eu de gros chantier qui a coûté très cher, c'est plusieurs sujets. L'accent que l'on a mis sur les écoles, dès notre élection vous allez le retrouver par exemple le premier point sur la réfection des peintures à l'école Copernic, et vous le retrouvez aussi plus loin sur les travaux des chéneaux à l'école Copernic puis les faïences à Guironnet, la dalle extérieure à Duclos-Lanoy, la cour à l'école Duclos-Lanoy. On a marqué notre empreinte. On a ensuite du matériel qui avait été noté au budget au mois de juin sur les services techniques, avec une belle machine qui permet de scier les panneaux, qui permet vraiment de travailler dans des conditions optimales, vous avez aussi l'alarme aux services techniques qui a été mise en plus du gardiennage qui avait été

nécessaire en 2020 et puis vous avez toute une série de choses sur le réaménagement de la « Source Bleue ». Là c'est sur les mandats, une partie a été payée en 2021 mais qui est rattachée à 2020, on va en reparler tout à l'heure.

Vous avez aussi un peu de voiries sur la rue Moreau, la rue Sanchez, sur la place Bordeu, et rue Jules Ferry.

Le tableau est beaucoup plus long, là on a coupé à plus de 5 000 € HT, pour que vous ayez des informations, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Sur l'ensemble de l'encours de la dette, vous voyez que nous avons des prêts auprès de six établissements bancaires :

- 2 prêts à la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 2 prêts à la Banque Postale,
- 5 à la Caisse d'Épargne,
- 5 à la Caisse Française et Financement Locale,
- 3 au Crédit Agricole,
- 2 à l'Agence France Locale.

2021								
ETAT DES EMPRUNTS PAR PRÊTEUR - ENCOURS								
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Année	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2021	Durée restante au 01/01/2021	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2012	2012	15	940 000,00 €	454 333,23 €	8 ans	3,99%	Fixe	1-A
Financement école Duclos 2014	2014	30	1 602 815,00 €	1 282 251,98 €	24 ans	2,25%	Révisable (livret A)	1-A
TOTAL CDC			2 542 815,00 €	1 736 585,21 €				
BANQUE POSTALE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2021	Durée restante au 01/01/2021	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2014	2014	10	395 000,00 €	158 000,00 €	4 ans	2,16%	Fixe	1-A
Globalisation 2015	2015	15	500 000,00 €	325 000,07 €	10 ans	2,22%	Fixe	1-A
TOTAL Banque Postale			895 000,00 €	483 000,07 €				
CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROPE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2021	Durée restante au 01/01/2021	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2005 (renégo 2012)	2005	30	800 000,00 €	510 126,85 €	15 ans	4,52%	Fixe	1-A
Globalisation 2009	2009	20	850 000,00 €	470 557,31 €	9 ans	4,21%	Fixe	1-A
Globalisation 2011	2011	15	300 000,00 €	120 000,00 €	6 ans	4,79%	Fixe	1-A
Globalisation 2013	2013	20	1 300 000,00 €	845 000,00 €	13 ans	3,96%	Fixe	1-A
Globalisation 2015	2015	25	750 000,00 €	600 000,00 €	20 ans	2,36%	Fixe	1-A
TOTAL Caisse d'épargne			4 000 000,00 €	2 545 684,16 €				
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2021	Durée restante au 01/01/2021	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2004	2004	20	100 000,00 €	31 629,44 €	5 ans	2,57%	Indexé euribor	1-A
Refinancement prêts 2007	2007	26	1 044 531,67 €	685 319,93 €	13 ans	4,90%	Fixe	1-B
Globalisation 2007	2007	30	1 300 000,00 €	978 515,12 €	18 ans	4,72%	Fixe	1-A
Globalisation 2008	2008	20	500 000,00 €	260 758,12 €	8 ans	5,03%	Fixe	1-A
Globalisation 2010	2010	15	500 000,00 €	188 795,53 €	5 ans	3,35%	Fixe	1-A
TOTAL CFFL			3 444 531,67 €	2 145 018,14 €				
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2021	Durée restante au 01/01/2021	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2006	2006	15	700 000,00 €	58 987,89 €	2 ans	4,21%	Fixe	1-A
Globalisation 2008	2008	30	800 000,00 €	611 206,68 €	18 ans	4,97%	Fixe	1-A
Globalisation 2015	2015	20	500 000,00 €	375 000,00 €	15 ans	2,10%	Fixe	1-A
TOTAL Crédit Agricole			2 000 000,00 €	1 045 194,57 €				
AGENCE FRANCE LOCALE								
Objet Emprunt	Date obtention	Durée Emprunt	Montant Emprunt	Capital Restant dû au 01/01/2021	Durée restante au 01/01/2021	Taux intérêt	Type de Taux	Taux Gissler
Globalisation 2018	2018	15	300 000,00 €	255 000,00 €	13 ans	1,365%	Fixe	1-A
Globalisation 2019	2019	12	300 000,00 €	268 750,00 €	11 ans	0,550%	Fixe	1-A
TOTAL Agence France Locale			600 000,00 €	523 750,00 €				
TOTAL GENERAL			13 482 346,67 €	8 479 232,15 €				

Pour un montant total des emprunts de 13 482 346 € et un capital restant dû au 1^{er} janvier de 8 479 232 €.

Vous avez un tableau en bas de la page 15 **sur l'épargne de gestion et l'épargne brute**.

Recettes de Gestion	10 859 610€	Recettes réelles	10 913 462€
Dépenses de Gestion	9 203 891€	Dépenses réelles	9 559 634€
Epargne de Gestion	1 655 719€	Epargne brute	1 353 830€

A titre d'information, en 2019 nous étions à 1 434 000 € donc on est en augmentation de 210 000 €, ce n'est pas une surprise je viens de l'expliquer juste avant, et sur la partie réelle, on est passé en recette réelle de 10 000 698 € à 10 913 000 €, sur les dépenses de 9 596 000 € à 9 559 000 € et donc l'épargne brute de 1 141 882 € à 1 353 830 €.

Pas de question sur l'épargne brute et l'épargne de gestion ? Pas de remarque ?

Sur la page 16 vous avez l'endettement pluri-annuel sur 10 ans.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2021	955 517,68 €	284 785,26 €	670 732,42 €	0,00 €	0,00 €	8 479 232,15 €
2022	889 933,34 €	272 745,47 €	617 187,87 €	0,00 €	0,00 €	7 808 499,73 €
2023	879 283,17 €	251 292,01 €	627 991,16 €	0,00 €	0,00 €	7 191 311,86 €
2024	868 712,82 €	229 427,96 €	639 284,86 €	0,00 €	0,00 €	6 563 320,70 €
2025	818 908,00 €	207 316,24 €	611 591,76 €	0,00 €	0,00 €	5 924 035,84 €
2026	762 124,69 €	185 077,67 €	577 047,02 €	0,00 €	0,00 €	5 312 444,08 €
2027	732 165,69 €	164 252,33 €	567 913,36 €	0,00 €	0,00 €	4 735 397,06 €
2028	676 456,74 €	143 670,70 €	532 786,04 €	0,00 €	0,00 €	4 167 483,70 €
2029	614 515,82 €	125 513,23 €	489 002,59 €	0,00 €	0,00 €	3 634 697,66 €
2030	536 652,52 €	109 127,35 €	427 525,17 €	0,00 €	0,00 €	3 145 695,07 €

C'est un tableau sorti automatiquement du logiciel de comptabilité.

Vous voyez jusqu'en 2030 les intérêts et le remboursement du capital de la dette.

Si on regarde, sans changement à aujourd'hui avec les différents emprunts qui ont été contractés par la ville, en 2026 par exemple, on remboursera 162 124 € ; 577 000 € étant le remboursement du Capital et 185 000 € étant les intérêts, cela nous fait un Capital restant dû à ce moment-là de 5 312 000 €.

Notre capacité de désendettement est passée de 8,2 en 2019 à 8 ans en 2020 (capital restant dû/épargne de gestion) Sans nouvel emprunt, le capital de la dette serait diminué de 3.2 millions d'euros d'ici 2026, puisque l'on passerait de 8 479 000 € à 5 312 000 €.

Des questions, des remarques sur l'endettement pluri annuel ?

Page 17, pour moi la plus importante de ce document ou une des plus importantes, c'est vraiment les orientations budgétaires et les perspectives.

On a essayé de donner les éléments au Conseil Municipal et à tout le monde sur ce qui va impacter les dépenses de la ville sur le mandat, et pas seulement sur 2020, les finances de la ville. On parle aussi financièrement, c'est-à-dire que si je mets quelque chose en négatif, ce n'est pas quelque chose de négatif pour les habitants, ce doit être quelque chose de positif pour les habitants, mais concrètement sur les finances cela peut avoir un impact négatif, et pareil sur la partie positive. On aura le tout dernier paragraphe sur les impacts neutres où je vais vous expliquer pourquoi ils sont dans ce paragraphe-là.

Impacts négatifs :

- la baisse d'impôts.
Tout le monde sait que l'on a annoncé que l'on ferait une baisse d'impôt de la taxe foncière sur le mandat. On y travaille, elle n'est pas prévue sur le budget de cette année, pour être très clair tout de suite. On prépare cette baisse d'impôt sur laquelle on s'est engagé auprès des habitants. Donc forcément elle aura un impact négatif sur les finances. Cela avait été estimé l'année dernière, si on baisse de 8%, c'est indiqué sur notre programme, cela fait une baisse de 200 000 € des recettes de fonctionnement, c'est un chiffre qu'il faut avoir à l'esprit, on est en train de travailler pour bien le planifier sur les années qui viennent.
- la prime de précarité sur les CDD.
C'est le décret du 23/10/20 qui fait que, à titre d'information nous avons 500 000 €/an de charges de personnels sur des contrats à durée déterminée, et donc cette prime de précarité c'est 10% plus les congés payés, cela fait 11%, et donc mécaniquement elle va nous coûter 55 000 € dès 2021 si on ne change pas les contrats et vous parlez tout à l'heure du personnel monsieur MASCARTE, nous, on l'a toujours dit, c'est ce que l'on fera, on veut travailler vraiment pour que les personnes qui travaillent pour la ville aient une stabilité, une sécurité de l'emploi, et de quoi vivre correctement et donc de limiter au maximum les contrats à 26, 28 heures voir 5 heures/semaine. Sur certains contrats, on va avoir du mal à faire autrement, mais d'essayer d'avoir vraiment des personnes qui ne soient pas dans la précarité, c'est quelque chose que l'on a indiqué très clairement. Par contre, dès 2021, cette prime de précarité il va falloir la payer, et donc elle va avoir un impact direct sur les finances, et d'ailleurs sur les pages suivantes, 18 et 19, vous n'avez pas forcément beaucoup de commentaires en dessous, mais ce que je suis en train de vous expliquer-là font que l'on arrive aux chiffres qui vous sont proposés sur ces pages.
- la mise en place d'une garderie
On ne sait pas encore à quel niveau puisqu'actuellement il n'y a qu'un seul groupe scolaire qui en bénéficie, l'école Gambetta, cela coûte 3 € pour 1 heure 1/4. On s'est engagé à le généraliser sur toute la ville, pour plein d'avantages, pour permettre aux parents qui travaillent d'avoir une solution, pour désengorger Gambetta qui du coup, on en a parlé ces dernières semaines, on a travaillé sur la carte scolaire, qui se retrouve dans une situation compliquée aujourd'hui, et notamment le restaurant scolaire aussi où on a du mal à accueillir tous les enfants, la réouverture d'une partie de l'ancienne école Duclos, alors c'est lié au COVID, mais on est parti pour quelques mois encore de cette façon-là, et donc cette garderie on y travaille. La CAF peut prendre en charge une partie importante, elle peut prendre aussi une partie de la pause méridienne, donc c'est des rentrées qui peuvent arriver d'un côté, même si au final on la généralise à toute la ville, il y aura forcément des frais de personnels supplémentaires pour la faire tourner.
- la bourse au mérite.
Elle est en place, elle a eu un impact dès cette année, on en a parlé tout à l'heure,

c'est du bonus pour les habitants, surtout pour les plus jeunes, mais concrètement c'est 15 000 €/an qui sont impactés sur le budget.

- cette année et peut être les autres années parce que malheureusement les choses durent : l'aide aux TPE et l'aide aux autres publics fragiles de façon générale (crise sanitaire) et l'organisation de la double élection cette année, ce n'est pas nouveau mais cela n'arrive pas si souvent que ça.

Les 13 et 20 juin nous aurons les élections Départementales et Régionales, et il y aura dix bureaux de vote, les cinq habituels mais dédoublés sur chaque implantation et donc il faut plus de personnels, plus d'électeurs, de conseillers municipaux pour prêter main forte ce jour-là, mais cela coûte un peu plus cher même si derrière on a des aides de l'Etat par rapport à ça.

Ce sont les impacts négatifs sur le budget de fonctionnement qui vont intervenir sur le mandat.

Impacts positifs :

- économies envisagées sur un plan d'action basé sur :
 - les consommables
 - l'organisation/pilotage
 - la modernisation des outils

C'est vraiment quelque chose qui m'a frappé en arrivant, quand on a vraiment beaucoup d'agents qui ont envi de bien faire, qui sont au service du public, et en tout cas moi je veux les pousser et les aider à l'être encore plus, mais il y a aussi des problèmes d'organisation, même des bureaux, on va en reparler après sur l'aménagement de l'Hôtel de Ville, et je pense que tout cela va aider en terme d'efficacité de travail, d'organisation de travail, en terme de pilotage, à faire des économies notamment sur les chapitres 60 et 61 dont on parlait tout à l'heure, et cela ne sera pas au détriment bien contraire du personnel, c'est pour leur donner de meilleurs outils pour mieux travailler.

- impacts du changement d'image et des opérations permettant le repeuplement:

Alors là j'ai une petite note de base qui est importante.

Le recensement, à part si c'est décalé à cause du COVID devrait avoir lieu en 2024/2025. Ce que l'on a toujours indiqué, et c'est l'occasion de me permettre de vous répondre là-dessus, c'est que j'ai souvent répété, y compris avec des « légos », il y a plusieurs façons de remettre à flot les finances d'une ville, soit on arrête des services, voilà c'était une piste, vous avez toujours, quand nous étions dans l'opposition, essayé de faire croire que c'était ce que nous voulions faire, et vous voyez qu'il n'y a pas un seul service qui est arrêté, et au contraire c'est d'augmenter la population de la ville, et c'est donc vraiment l'objectif pour nous de passer largement au-dessus de cette barre des 7 500 habitants. Cela ne va pas être simple, il y a des opérations immobilières qui doivent se faire, celle qui est certaine, où il n'y a pas de doute, c'est à Berce Gayant avec les logements qui devraient arriver d'ici un an et demi vraiment habitables je pense, dans la partie à côté du pont, dans du logement social de Maisons et Cités, mais aussi tous les lots ensuite dans cette zone qui vont arriver rapidement après. Il y a d'autres opérations sur lesquelles on travaille, et plus tard l'idée c'est que si on augmente le nombre d'habitants on va augmenter les recettes de fonctionnement à la fois par les taxes foncières, cela me permet de répondre aussi à des écrits que j'ai vu passer, oui il y a la taxe foncière mais il y a aussi toutes les dotations dont on parle tout le temps qui sont indexées sur le nombre d'habitants. Si on augmente le nombre d'habitants les DGF, la DSU,

la DSR et toutes ces dotations vont augmenter également mathématiquement.

- baisse de la sinistralité.
Là on peut en parler. La vidéo protection qui va arriver et d'autres choses sur la propreté, etc. vont faire que l'on devrait payer moins d'assurance et être mieux remboursé parce qu'on va parler de la piscine après, même quand on est remboursé par l'assurance, il y a toujours de la vétusté et ce n'est jamais une bonne opération, sans compter la perte de temps du personnel qui s'occupe de monter les dossiers, déposer les plaintes, etc.
- le label de Cité Éducative
C'est un dispositif de la Politique de la Ville qui est certain pour les trois ans qui viennent. C'est l'occasion pour moi de vous donner quelques éléments chiffrés :
On parle de 300 à 700 000 €/an pour les deux communes de Douai et de Waziers.
La répartition est en cours de négociation et l'idée est que ce soit un accélérateur de nos projets. Il y a des éléments dans notre programme que l'on souhaite faire et qui vont pouvoir être pris en charge dans le dispositif de labellisation de Cité Educative, et donc par exemple on va devoir embaucher un chef de projet avec la ville de Douai, on est en train de regarder comment faire, il ne sera pas pris en charge à 100%, mais on va peut-être pouvoir utiliser un agent là-dessus ou pouvoir faire un recrutement, mais en tous cas toutes les actions derrière que l'on va pouvoir financer, cela va permettre de nous les accélérer, et même donc si au bas mot on n'avait que un tiers de dotation minimale de 300 000 €, on aurait au minimum 100 000 €/an pour ces financements, pour ces projets. J'espère bien avoir plus, mais on doit rester prudent pour le moment.
On a des exemples comme à Valenciennes et Anzin où ces deux communes un peu dans la même configuration, il y a une grande ville et une plus petite ville à côté, se sont rapprochées et cela nous permet de voir un peu comment tout cela fonctionne et on a beaucoup de réunions de travail ces jours-ci et madame MARGONELLI vous en reparlera tout à l'heure.

Impacts neutres ou non définis :

A aujourd'hui on n'a pas forcément tous les éléments pour savoir si cela va nous coûter un petit peu, nous rapporter un petit peu ou si on est sûr que ce ne sera neutre.

- les impacts de la crise sanitaire.
On a forcément cette année une réduction sur les festivités, une augmentation sur certaines fournitures, par exemple on disait que les enfants se lavaient les mains 8 fois/jour donc forcément le savon, des trucs comme ça, c'est une augmentation de fournitures, on n'est plus en confinement donc les services de la mairie tournent complètement donc, dans les économies, entre guillemets de fournitures qu'il y avait en 2020 à priori, sauf catastrophe s'il y a un nouveau confinement, on ne les aura pas en 2021. Donc ça s'est les incertitudes, si la crise sanitaire s'envole cet été et bien ce sera sur un semestre, si elle traîne encore 2 ans, ça peut avoir un impact positif s'il y a moins de festivités, encore une fois on parle juste de finances et pour moi c'est négatif si on a moins de festivités évidemment.
- le passage d'un modèle d'investissement dans les véhicules à celui du leasing.
C'est un choix fort que l'on a fait, à la fois par rapport aux services techniques et justement monsieur ZAÏR pourra en parler si vous avez des questions. On va renouveler une partie de la flotte des services techniques et des licences par des véhicules en leasing, avec des chartes de bonne conduite avec une appropriation à chaque service, pour que l'on ait du bon matériel pour travailler, de véhiculer l'image

de la ville sur les véhicules. Par contre concrètement, au lieu d'investir sur un véhicule à 20 ou 30 000 € tous les ans comme cela était un peu envisagé, là cela va peut-être nous coûter 25 000 € de loyer, cela passe de l'investissement à du fonctionnement sur l'année donc ça a un impact qui est finalement neutre puisqu'on le regagne en investissement mais quand on regarde le fonctionnement d'une part et l'investissement d'autre part et on va également prendre des camionnettes, des 9 places qui sont commandées d'ailleurs, qui vont nous permettre de faire pas mal de choses en semaine, y compris par rapport à des services municipaux, le week-end pour les mettre à disposition des associations. C'est pour cela que nous partons sur quatre, ça peut paraître beaucoup mais cela permet d'éviter les conflits. Nous avons beaucoup d'associations qui ont besoin de bouger et, normalement, on n'aura pas besoin de gérer des conflits d'agenda et cela va nous permettre de faire des économies importantes pendant les ACM l'été, parce que nous avons de la location, DLM ou autres fournisseurs d'ailleurs, assez importante et donc là-dessus on va être assez neutre en fait, cela ne va pas nous coûter plus ou très peu de plus, par compte on va apporter un sacré service aux associations et à la ville en général.

- la masse salariale, les départs en retraite, la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique.
On n'est pas maître du départ en retraite de certains agents, s'ils veulent continuer à travailler pour la commune c'est tout à leur honneur, mais le jour où ils partent, cela peut avoir un impact important sur une année, on parle de la masse salariale en général par rapport à la garderie, par rapport à tout ce que l'on a dit sur les Cités Educatives, etc., c'est des choses importantes et qui ont aujourd'hui un impact. J'en parlerai sur les prévisions de dépenses sur 2021, mais qui nous donnent un manque de visibilité sur 2021.
- la gratuité des transports.
On peut se dire qu'à très court terme on peut faire des économies puisque je crois que l'on prenait en charge environ 4 000 € de cartes OR, JOB, RSA, etc., depuis des années auprès des habitants, on prenait en charge la moitié de cette carte, par contre c'est plutôt les aspects, l'impact par ricochet sur les finances du syndicat des transports puis de l'Agglo et sur les répercussions que cela pourrait avoir sur la commune. Il est indiqué, par exemple, que l'on pourrait avoir une suppression d'une partie environ 50% du reversement FPIC, que perçoit Douaisis Agglo et l'Agglo reverse cette recette aux communes dans le cadre d'un complément DFP depuis 2019. Donc on a du mal, pour l'instant, à estimer le coût et je sais que de toute façon des réunions de travail sont en cours donc il faut s'attendre, à mon avis, cela aura plutôt un impact négatif sur le long terme, mais là, pareil, on est sur quelque chose plutôt de positif pour les habitants.
- l'aide au permis de conduire.
C'est en neutre parce que l'on pourrait se dire on va aider les jeunes à financer leur permis de conduire mais ce sera en échange d'un service et du coup par rapport aux personnes, elles donneront des heures pour les services techniques ou les services administratifs, à priori cela devrait être neutre, on essaie d'être gagnant/gagnant là-dessus.
- la fin des taxes funéraires (PLF 2021).
Je ne l'ai pas évoqué dans le projet de loi des finances tout à l'heure, en 2021 cette taxe funéraire disparaît, il y avait peu de commune, Waziers en fait partie, je crois qu'il y a environ 400 communes qui faisaient appliquer cette taxe qui ne peut plus

être répercutée aux personnes qui sont dans le deuil et qui d'habitude payaient cette taxe funéraire. On est en train de regarder avec les services le coût réel et on vous présentera quelque chose par rapport au budget sur les tarifs de concessions par rapport à ça.

- la location de l'hôtel de la Source Bleue quand il n'est pas utilisé. L'idée c'est que ça rapporte quelque chose, ce ne sera pas des sommes phénoménales. Pour l'instant, on a deux touches de collectivités ou d'associations qui seraient intéressées. On attendait que les travaux soient vraiment finis et que ce soit rodé avec le stage sportif de cette année pour aussi prendre des photos, faire un peu de communication là-dessus. L'idée c'est que l'on a un magnifique équipement là-bas et qu'il ne sert pas toute l'année et que s'il pouvait servir régulièrement, cela nous permettrait non seulement d'avoir un peu de rentrées financières mais aussi un équipement qui tourne c'est un équipement qui risque moins de subir des avaries en cas de gel ou des cambriolages ou des choses qui arrivent quand on a un bâtiment qui n'est pas toujours sous surveillance.

Monsieur MASCARTE :

Une petite intervention concernant l'Hôtel La Source Bleue, vous dites avoir eu quelques touches, certainement avec des communes du Douaisis ou environnantes. Vous avez des noms ?

Monsieur le président :

Je ne vais pas vous donner des noms pour l'instant, il y a une commune et une association.

Monsieur MASCARTE :

Et ensuite, ce qui est quand même dommageable, c'est que l'on va restreindre les colonies de nos enfants en été, de 3 semaines à 2 semaines, c'est quand même dommage pour un peu de rentabilité et cela au détriment de nos enfants.

Monsieur le Président :

Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas parce qu'on a déjà quelqu'un cette année, c'est deux choses différentes, on vous expliquera ce qui a été retenu.

- passage du Contrat Enfance Jeunesse au Contrat de Territoire Global avec la CAF. C'est purement une histoire de flux, en très résumé, c'est-à-dire on touchait de la CAF un montant d'environ 130 000 € et on reversait au Centre Social qui était à l'essentiel des démarches du Contrat Enfance Jeunesse, on leur reversait au prorata de leur réalisation. Le Contrat de Territoire Global va faire que la CAF va verser directement à chaque intervenant sa partie. Donc, au lieu de toucher 130 000 € et de reverser 80 000 € au Centre Social, on en touchera environ 50 000 € et le Centre Social touchera sa partie directement sauf que dans l'histoire à priori, c'est plutôt en faveur des communes et au détriment des associations et donc on devrait toucher un petit peu plus, au final le solde serait plutôt en faveur de la ville. Ça cela va beaucoup évoluer et de toute façon on travaille sur le projet social du Centre Social cette année et donc il peut y avoir des nouvelles actions qui peuvent être mise en place.

Je crois que je vous ai dit l'essentiel sur cette partie, est ce qu'il y a d'autres remarques que celles que vous venez d'évoquer ?

Du coup l'application financière de tout cela sur les pages 18 et 19.

Dépenses de fonctionnement							B.P.	
art.	Libellé	2018	2019	2020	2020	ÉVOLUTION RÉALISÉ 2020 / 2019	2021	ÉVOLUTION BP + DM 2021 / 2020
		RÉALISÉ	RÉALISÉ	BP + DM	RÉALISÉ		PRÉVISIONS	
60	Achats	1 017 144,14 €	1 140 486,05 €	1 333 743,04 €	1 182 437,06 €	3,68%	1 238 000,00 €	-7,18%
61	Services Extérieurs	1 250 281,62 €	1 088 776,48 €	1 137 500,00 €	1 062 558,79 €	-2,41%	1 458 500,00 €	28,22%
62	Autres Services Extérieurs	365 246,63 €	411 986,73 €	335 050,00 €	250 652,52 €	-39,16%	332 650,00 €	-0,72%
63	Impôts et taxes	45 056,05 €	33 612,69 €	35 000,00 €	30 214,59 €	-10,11%	46 000,00 €	31,43%
012(chap)	Frais de personnel	5 541 239,10 €	5 357 108,39 €	5 590 000,00 €	5 510 073,37 €	2,86%	5 728 320,00 €	2,47%
65	Autres charges	1 185 902,82 €	1 180 977,33 €	1 205 000,00 €	1 167 955,26 €	-1,10%	1 197 800,00 €	-0,60%
66	Charges financières	329 797,21 €	316 969,63 €	320 707,26 €	293 661,55 €	-7,35%	298 409,90 €	-6,95%
67	Charges exceptionnelles	32 295,80 €	26 322,24 €	66 164,72 €	62 081,32 €	135,85%	93 700,00 €	41,62%
042	Opération d'ordre entre section	185 662,49 €	153 232,42 €	182 842,56 €	182 842,56 €	19,32%	197 470,42 €	8,00%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	20 000,00 €	- €		20 000,00 €	0,00%
023	Virt à la section d'invest	- €	- €	772 576,24 €	- €		817 719,28 €	5,84%
	TOTAL	9 952 625,86 €	9 709 471,96 €	10 998 583,82 €	9 742 477,02 €	0,34%	11 428 569,60 €	3,91%

Vous allez retrouver des éléments chiffrés sur 2021.

Ce ne sont que des prévisions, qui vous seront proposées au budget sauf si nous avons d'autres éléments entre deux qui nous permettent de le modifier.

Simplement, on a fait le choix, ce qui enlève peut-être un peu de lisibilité, sur le chapitre 61 et sur le 77 d'intégrer la piscine.

Alors on n'a pas encore le montant précis des travaux, on parle de 200 000 € de matériel qui aurait été endommagé, donc on a mis en prévision de dépenser 200 000 € d'un côté au 61 et de récupérer 150 000 € au 77 de l'assurance ce qui fait que cela gonfle un peu artificiellement, c'est une réalité malgré tout sur 2021 le chapitre 61 et le chapitre 77.

Sur le reste, le 60, les achats, est en baisse de 7,18%, c'est essentiellement du fait que, cette année on ne louera pas de gîtes pour les classes de neige parce que cette année et de toute façon il n'y aura pas de classes de neige, c'est ce qui explique une grosse partie de la baisse sur le 6042 Achat de prestations de services.

Nous avons l'eau, assainissement, énergie électricité que nous avons plutôt maintenue dans un niveau comparable aux autres années 2018/2019.

Sur 2019 par exemple sur l'eau et l'assainissement il y avait 60 000 € de réalisé, on a fait 39 000 € en 2020 à cause du COVID, on a mis 50 000 € pour l'instant dans les prévisions, revenu presque sur une année normale, et sur l'énergie électricité on était à 379 000 € en réalisé en 2019 et en réalisé en 2020 on est à 346 000 €, on a mis 380 000 € en prévision. Vu que l'on est quand même en mars et qu'il y a quand même beaucoup de choses qui tournent moins comme les salles de sports, etc., ce sera sans doute moins.

Je pense que c'est une prévision assez réaliste, peut-être même un peu pessimiste, on pourrait avoir une baisse plus importante du chapitre achat.

Sur les services extérieurs, je vous ai expliqué que l'essentiel est sur la piscine mais il faut également savoir que l'on a prévu sur les services extérieurs, on a mis en place une maintenance informatique, on a un serveur qui a été mis en place il y a quelques jours, il y en avait vraiment besoin, il était en fin de vie, on a profité à cette occasion de mettre une maintenance avec un technicien qui va passer 8 fois/an pour avoir quelqu'un sur site, même s'il n'y a pas une source à titre officiel là-dessus, tout le monde sait qui fait ce boulot là au final dans la mairie, et du coup il y a un petit impact de 5 à 10 000 € sur cette partie.

Nous allons aussi avoir sur ce chapitre là le 60 l'impact des camionnettes, on va en louer moins l'été mais on va en payer le reste de l'année, et on va avoir celles des services techniques qui vont être impactées. Vous verrez au budget 6122 autres biens immobiliers, qui est d'habitude aux environs de 11 000 €, on a mis à priori au budget environ 75 000 € mais c'est en cours d'affinage.

Article 62 – Autres biens extérieurs, pas de choses particulières, sauf que si, les fêtes et cérémonies, on les a remontées même si pour l'instant il y a beaucoup d'incertitudes et encore une fois sur les événements que l'on pourrait accueillir quand et comment, mais sur les chèques cadeaux qui ont été donnés aux aînés, sont sur cet article. Cela fait remonter l'article fêtes et cérémonies sur 2021 pour deux raisons : parce que celui de 2020 est payé

sur le budget 2021 puisqu'on a demandé aux gens de s'en servir avant fin janvier puisque l'on n'avait pas le montant précis, et on est parti à priori, sans doute selon les conditions sanitaires, sur le même dispositif l'année prochaine, et si ce n'est pas le cas de toute façon on le refera sur le repas des aînés.

Sur le chapitre 63, je n'ai rien de particulier à vous dire.

Sur le 012 – Frais de personnel, comme je vous le disais tout à l'heure, on a mis au budget pour l'instant 2,47% de plus qu'au budget de l'année dernière. Il y a cette fameuse prime de précarité, il va y avoir au moins une personne par rapport aux Cités Educatives, et on garde un peu de marge par rapport à ce qui pourrait intervenir au cours de l'année, plus les avancements d'échelons qui pourraient arriver.

Sur les autres charges, on a été très raisonnable, on reste à des montants similaires aux années précédentes, avec une légère augmentation de la subvention CCAS de 5%.

Sur les charges financières, on est sur une baisse de 7%.

Sur les charges exceptionnelles, rien de particulier sauf que l'on a l'aide aux très petites entreprises qui se retrouve là aussi sur le budget 2021 avec une enveloppe que l'on a ré-augmenté, ce qui explique que les charges exceptionnelles sont en augmentation parce que le dispositif sur novembre, décembre, janvier, février, va se retrouver à cet endroit.

Voilà pour les prévisions de dépenses de fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Page 19 les recettes de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement						B.P.	
art.	Libellé	2019	2020	2020	ÉVOLUTION RÉALISÉ 2020 / 2019	2021	ÉVOLUTION BP + DM 2021 / 2020
		REALISÉ	BP+DM	REALISÉ		PRÉVISIONS	
013	Atténuation de charges	161 876,52 €	165 000,00 €	92 508,00 €	-42,85%	100 000,00 €	-39,39%
70	Produits des services	231 561,84 €	222 100,00 €	146 114,51 €	-36,90%	133 200,00 €	-40,03%
73	Impôts et taxes	5 433 155,45 €	5 441 748,00 €	5 711 648,59 €	5,13%	5 538 650,00 €	1,78%
74	Dotations et participations	4 784 826,78 €	4 772 816,00 €	4 845 597,38 €	1,27%	4 887 000,00 €	2,39%
75	Aut. prod. gestion cour.	62 131,16 €	63 150,00 €	63 740,66 €	2,59%	65 150,00 €	3,17%
76	Produits financiers	- €	20,00 €	16,00 €		20,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	24 569,50 €	30 554,72 €	53 837,53 €	119,12%	200 000,00 €	554,56%
78	Reprises sur amor. et prov.	- €	- €	- €		- €	
042	Opér. d'ordre entre Section	14 502,69 €	25 000,00 €	- €		- €	-100,00%
002	Exc. Antérieur reporté	211 160,15 €	278 195,10 €	278 195,10 €	31,75%	504 549,60 €	81,37%
	TOTAL	10 923 784,09 €	10 998 583,82 €	11 191 657,77 €	2,45%	11 428 569,60 €	3,91%

Des choses que l'on a évoqué tout à l'heure.

Sur les produits de services, on reste raisonnable pour l'instant.

Les impôts et taxes, c'est sur l'augmentation de base de 0,2% et un maintien du taux.

Les dotations et participations, c'est la mise en application de ce que l'on attend sur la DSU, ces dotations devraient augmenter de façon assez certaine.

Les produits exceptionnels, c'est sur la piscine.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les recettes de fonctionnement ?

Non, ce sera un commentaire global après ?

D'accord.

On arrive page 20.

C'est un peu un résumé du programme qui a été présenté par notre équipe lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Voilà les gros investissements. On a parlé tout à l'heure du fonctionnement sur le mandat, là on est vraiment sur la partie investissement.

Tout n'est pas là mais ce qui a vraiment un impact sur le budget :

- Ecole Notre-Dame.

C'est évidemment le gros financement à trouver.

- Aménagement Place Bordeu.
Je parle du local mais aussi de l'aménagement qui pourrait améliorer le centre-ville de Waziers.
- Vidéoprotection.
C'est en route pour cette année.
- Voiries.
Les routes, bordures, trottoirs, opportunités de stationnement, on sait qu'il y a deux, trois rues où il y a de grosses difficultés de stationnement, on se dit que dans certain cas au moment d'une vente par exemple, on pourrait trouver une opportunité pour permettre l'amélioration dans ces rues, les aménagements en centre-ville.
- Plan Local d'Urbanisme / Plan de Déplacement Urbain.
- Tout ce qui est étude de manière générale, je vais en reparler après.
- Matériel pour les services techniques.
On en a parlé, on va y revenir également.
- Poumon vert stade Allendé / Espace culturel.
Améliorer les choses, avoir un vrai poumon vert à cet endroit.
- Un peu de communication avec les panneaux d'informations qui seraient vraiment nécessaires. Cette fois le Conseil Municipal a pu se dérouler le jour prévu, à l'heure prévue, et la lettre d'info a été distribuée le week-dernier, mais la dernière fois on a mis juste une info sur facebook pour informer avec tous les changements de dernières minutes qui se produisent à cause de la crise sanitaire, ce panneau d'informations dans la ville serait très utile et on va le mettre le plus rapidement possible.
Grand écran, je peux en parler maintenant, sur plusieurs actions, des actions par rapport à des événements sportifs, mais aussi le cinéma en plein air que l'on veut pérenniser. Il apparaît judicieux de faire un investissement là-dessus plutôt que de faire de la location régulière. On s'y retrouvera en 2 ou 3 ans sans problème.
- Aménagement de la confidentialité au CCAS qui était également dans notre programme, qui est prévu pour cette année.
- Des engagements en termes de développement durable et de rénovation thermique.

Nous souhaitons également améliorer l'entrée de ville, côté Gayant Expo, et revoir l'aménagement de l'Hôtel de Ville pour améliorer la qualité de vie au travail des agents et la communication entre les services. Ça, ce n'était pas forcément dans le programme, mais c'est quelque chose dont on a hérité et qui pour moi est devenu quelque chose d'important et c'est pour cela que l'on a mis 100 000 € au budget cette année pour faire une grande réorganisation. On a commencé à en parler en comité technique, on va en parler en CHSCT, on va associer les services pour trouver la meilleure façon de travailler, et cela va permettre aussi d'améliorer le service aux habitants avec une signalétique en mairie, etc...
Et puis on va le combiner avec l'opération d'aménagement de la confidentialité nécessaire au CCAS.

Par ailleurs, des frais importants sont à prévoir dans les bâtiments communaux, ça c'est du tout-venant comme tous les ans, on a beaucoup de bâtiment, il faut les entretenir, comme à la piscine, la cuisine centrale du rivage Gayant, c'est décalé d'un an donc on aura l'an prochain 100 000 € environ, peut-être un petit moins, de la résine à passer sur le sol, cela va être un investissement important à passer l'année prochaine, ceux sont des choses par forcément prévues au départ. Et puis dans les écoles, on y est engagé, on va parler des montants, des investissements importants, indépendamment du groupe scolaire Notre Dame, dans les écoles. Et on a également, un contrat qui nous impose sur l'éclairage public qui était normalement de 100 000 €/an sur 5 ans et finalement 115 000 €/an sur 4 ans puisqu'en 2020 rien n'a pu être fait et on a dû négocier un avenant pour le répartir sur les années suivantes.

Et bien sûr tous les ans il faut rembourser le capital des emprunts qui vient en dépense d'investissements, ainsi que les autres investissements nécessaires pour le bon fonctionnement des services et l'entretien dans les bâtiments communaux, qui représentent toujours plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Je vais passer à la page 21 : **Stratégie face à l'emprunt.**

Je ne vais pas forcément vous lire le 1^{er} paragraphe, il est là et je pense qu'il est lisible. Ce que je vous expliquais tout à l'heure, on avait 11 000 habitants il y a 40 ans et on a pu de ce fait financer des équipements qui nous sont enviés aujourd'hui, c'est un de nos attraits, nos forces et il ne faut surtout pas revoir ça, il faut les pérenniser, les garder et les améliorer.

Je parle de :

- La piscine
- Le centre de vacances à Malbuisson
- Les 3 terrains de foot
- L'espace culturel
- La bibliothèque

Il n'y a pas que ça. Aujourd'hui, notre ville compte moins de 7 500 habitants et doit faire supporter ces équipements et les personnels formés et qualifiés, je parlais tout à l'heure de l'évènement sportif, les personnalités qui sont venues, à cette occasion on a pu nous rappeler au niveau du football la qualité du personnel dans notre ville, et du travail qui est fait et cela a été rappelé aussi hier par le conseil d'école, des éducateurs sportifs qui sont vraiment un des atouts très stratégiques de la ville.

Notre diagnostic, c'est aussi que Waziers souffre d'une image à l'extérieur de la ville, je parle bien de l'extérieur de la ville car je pense que l'on est tous d'accord là-dessus que c'est souvent à tort, on y habite tous, on y est bien, on y voit des choses positives, et il y a un gros travail de communication à faire pour que la réalité de la ville soit celle qui soit véhiculée à l'extérieur. Et puis, et cela on n'est pas d'accord monsieur MASCARTE, sa taxe foncière de 39.75% qui dissuade des gens quand ils ont le choix pour acheter un terrain, ils préfèrent aller dans une ville où ce taux va être un petit peu moins élevé.

Alors du coup par rapport à ça, maintenant que l'on a notre projet, notre programme, le fonctionnement, les investissements, on a retenu, il y en a d'autres, trois options :

- option A - limiter au maximum les investissements en 2021 et ne pas recourir à l'emprunt, on maximise l'optimisation dans le fonctionnement, des économies sur les consommables, etc., et on dégage une meilleure capacité d'autofinancement pour les années futures. Il y a beaucoup à faire, cela va prendre du temps et cela va faire perdre du temps et on ne va pas avoir le retour sur investissement dont je vais vous parler après.
- option B – c'est juste pour la mettre, pour être posée, mais évidemment et je le redis très clairement et fort, arrêter des services, ou fermer, ou vendre un équipement c'est

hors de question, on ne le fera pas, mais en tant que gestionnaire d'une ville on se doit de dire que c'est une option que certaines équipes auraient pu vouloir envisager. Ce n'est pas la nôtre, ce n'est pas non plus ce que l'opposition actuelle aurait mis en place évidemment.

- option C - recourir dès le début du mandat à l'emprunt pour lancer des opérations visibles avec retour sur investissement pendant le mandat sur l'image, la tranquillité, et la démographie.

L'idée c'est vraiment, c'est ce que l'on a souvent dit, sur les emprunts qui s'appellent globalisation où on boucle un petit peu son budget d'investissement avec un emprunt, là l'idée c'est aussi, comme tout bon gestionnaire de famille, c'est d'avoir un emprunt qui soit fléché sur la durée et son montant, sur quelque chose de cohérent.

C'est cette proposition que nous faisons ici.

- En 2021, en relation avec notre programme et cette volonté de changer l'image et de préparer le Waziers de demain : de faire un emprunt, le "WAZIERS DE DEMAIN phase A", on pourrait avoir éventuellement un complément en cours de mandat, remboursable sur 10 ans, ce qui est une durée assez courte, pour un montant de 585 000 €. C'est un montant assez précis, on l'arrondira peut-être à 580 ou 600 000 €, mais l'idée était vraiment de l'associer à des réalisations concrètes et lors du budget on les mettra de façon précise. Une phase B sera probablement nécessaire en cours de mandat, en fonction des résultats des études et de nos capacités.
- En 2022, nous aurons de nouveau un emprunt, spécifiquement destiné à un programme de rénovation des voiries, que nous appellerons "VOIRIES 2022-2025", pour débloquer 300 000 € par an pendant 4 ans sur des travaux de voiries entre 2022 et 2025, remboursable sur 20 ans pour un montant total de 1 200 000 €.
- En 2024, on avance très vite sur l'école Notre Dame, mais on prévoit un emprunt supérieur à 3 000 000 d'euros environ, sauf si vraiment on touche plus de subventions qu'attendues, probablement sur 2 exercices, remboursable sur 30 ans, une école c'est un bâtiment, c'est assez classique de s'endetter sur une plus longue durée.

Ce serait le troisième emprunt, activé en 2024 parce qu'on travaille via une assistance de maîtrise d'ouvrage qui avait été lancée l'année dernière pour faire un diagnostic des bâtiments Marie Curie et Copernic, et ce travail est presque terminé. Nous avons lancé il y a quelques semaines le travail d'une programmatrice. C'est quelqu'un qui recense les besoins de l'Education Nationale, de la ville, de tous les partenaires qui peuvent être intéressés autour, y compris Douaisis Agglo, la CAF, l'Etat, les associations, les parents d'élèves, les habitants du quartier, et donc il commence une consultation. Il y aura des comités de pilotage, l'opposition y sera invitée, pour vraiment travailler sur l'année 2021 sur l'état des lieux déjà de ce qui est nécessaire dans ce quartier, et de voir l'adéquation du bâtiment avec ses besoins. L'idée c'est d'avoir quelque chose qui soit arrêtée pour l'enveloppe DSIL qui est l'enveloppe principale de financement et de subvention que l'Etat peut mettre à disposition, c'est tous les ans au mois de janvier que l'on peut déposer la demande, donc l'idée c'est de réussir à déposer cette demande à ce moment-là et de profiter du plan de relance, il y a un effet de bonus qui est très fort cette année et à priori l'année prochaine. Alors, cela aurait été mieux d'être prêt cette année mais cette année cela était impossible d'avoir tous les éléments, parce que d'ici l'année

prochaine on ne sera pas la seule ville à avoir eu la même idée et de travailler pour avoir une subvention maximale.

Si on sait ce que l'on veut d'ici la fin de l'année 2021, début de l'année 2022, après le temps de monter les dossiers, de chercher les financements complémentaires, on n'exclut pas d'aller en chercher d'autres, cela nous permettrait sans doute de démarrer les travaux en 2023/2024, d'où cet emprunt qui interviendrait à ce moment-là.

On le met dès le début du projet parce que pour moi, ce rapport d'orientation budgétaire et évidemment le plus important, les autres années on viendra réajuster s'il y a des autres événements, mais je viens mettre en application le programme, c'est écrit noir sur blanc ici avec les moyens financiers qui seront nécessaires pour le mettre en place.

On va sur la page 22. Alors, évidemment je sais que vous allez avoir des éléments, dans l'opposition, là-dessus, c'est que la dette de la ville va augmenter.

Elle est actuellement de 1 128 €, elle sera probablement autour de 1 400 €, si on reste sur ces emprunts, ce sera moins, mais on laisse une petite marge pour un emprunt « Waziers de demain », phase 2, en cours de mandat, mais on reste en dessous des 1 513 €/habitant en 2015 à Waziers, et très loin par exemple de celle d'Auby à 2 200 €. Ce qui m'intéresse c'est les 1 512 €/habitant, en effet on sortait d'un financement d'une école, là c'est bien sûr en incluant le financement de l'école Note Dame. On reste en dessous de cette dette, cette dette/habitant baissera vite puisque l'on a cet emprunt qui n'est que sur 10 ans.

Cela nous permet également de saisir l'opportunité des taux d'intérêts très faibles en ce moment, il y a possiblement une reprise de l'inflation qui va arriver quand la croissance va repartir et quand on a de l'inflation et que l'on a un taux d'intérêt faible, on va dire c'est un coût négatif puisque l'on a eu de l'argent pour moins cher que ce que l'on va rembourser au final.

Je ne dis pas que c'est forcément ce qui va se passer, mais on est dans un contexte aujourd'hui qui nous permet de penser que cela va être le cas.

On a un budget d'environ 50 000 €, je vais y revenir après, qui nous permet de lancer des études sur le début du mandat pour préparer les dossiers, notamment sur le poumon vert au stade Allendé, en début de mandat, pour savoir où on va et comment on va partager le reste des choses sur la fin du mandat.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire sur la stratégie par rapport à l'emprunt.

Avant que je rentre dans les recettes et dépenses d'investissement, avez-vous une intervention ?

Les recettes d'investissement pour 2021

Les recettes d'investissement se composent de :

- l'affectation du résultat 2020 à hauteur de 944 000 € (article 1068)
- le FCTVA estimé à 91 000 € (article 10222)
- les dotations aux amortissements - 197 470 € (chapitre 042)
- la vente à 312 000 € du terrain à ALDI (chapitre 024), la signature doit se faire d'ici deux semaines.
- une aide de l'agglomération, qui m'a été confirmée par monsieur le Président Christian POIRET (avance sur l'achat + travaux) sur le local de la Place Bordeu à hauteur de

165 000 € (50% de 230 000 € d'achat + 100 000€ de travaux), cela va dépendre du projet, si c'est une seule entreprise qui s'installe, ce sera moins, si c'est un ensemble de cellules ce sera peut-être un peu plus, et à ce stade il n'y a pas besoin de devis précis, c'est une enveloppe qui est allouée, si on utilise moins que les 100 000 €, il faudra rembourser par anticipation l'Agglo. Je vous rappelle que l'on remboursera sur les premiers loyers, 50% des loyers repartiront à Douaisis Agglo. Ce n'est pas une subvention, c'est une aide qui permet de financer le projet.

Sachant que dans les prévisions, on n'a pas mis la partie loyer parce qu'on a acheté ce bien mais dans l'idée c'est que le locataire va nous payer un loyer puisque ce sera une recette de fonctionnement que je n'ai pas indiquée tout à l'heure dans mes impacts positifs mais qui va arriver.

- le prélèvement de 753 000 € (chapitre 023 vers le 021), c'est une opération technique.
- nous devrions obtenir des subventions :
 - FIPD (vidéo protection) j'ai été très raisonnable en mettant 50 000 €, on espère plus, on aura confirmation dans quelques semaines du montant précis.
 - la DETR (rénovation thermique) environ 110 000 €, pareil c'est plutôt une prévision pessimiste parce que l'on espère avoir d'autres subventions en terme de rénovation thermique.

Hors emprunt, cela correspond à des recettes d'investissement de 2.6 millions d'euros.

Page 23 :

Les dépenses d'investissement spécifiques "Waziers de demain - phase A"

Voici les dépenses d'investissement spécifiques et ponctuelles que nous souhaitons rattacher à l'emprunt souscrit cette année, sur 10 ans.

A noter que nous prévoyons en outre au moins 25 000 euros par an d'aménagements écologiques.

LIBELLE	SERVICE	MONTANT	SUBV	COUT
Local Place Bordeu	Div.	330 000 €	-165 000 €	165 000 €
Vidéoprotection	Div.	190 000 €	-52 000 €	138 000 €
Travaux aménagement hôtel de ville	MAIRI	100 000 €		100 000 €
Panneaux d'infos, appli, signalétique	Div.	80 000 €		80 000 €
Frais d'étude	PLU	50 000 €		50 000 €
Balayeuse	Div.	48 000 €		48 000 €
Abris vélos	Div.	5 000 €		5 000 €
		TOTAL	-217 000 €	586 000 €

L'idée est d'investir dans une balayeuse qui nous permettra de ne plus faire appel à un prestataire où beaucoup moins pour le nettoyage des fils d'eau, qui va tourner régulièrement dans la ville. C'est une petite balayeuse FS502 qui m'a l'air d'être un très bon matériel, reconditionné pour avoir à ce prix-là.

Les abris vélos, c'est pour arriver sur l'équilibre de 586 000 €, ce point-là c'est un détail. Ce ne sera pas le seul abri à vélos, on a des demandes dans les écoles. Vous savez qu'à Notre Dame, il y a toute la partie aménagement de voiries, c'est englobé, tout à l'heure quand je parlais de voiries, c'est aussi dans ces aménagements-là.

Cette année les 300 000 € de la vente du terrain à ALDI nous permet de financer quelques opérations de rattrapage ou d'opportunité : des rénovations dans les écoles, du matériel informatique, je vais passer rapidement après avec les ponts qui me semblent les plus importants mais on a du matériel informatique dans les services municipaux, on a mis 15 000 € d'ordinateurs, il y en a vraiment beaucoup qui sont en fin de vie, il n'y a pas d'homogénéité, ça c'est pour les services de la ville. Et on a environ 20 000 € de matériel informatique dans les écoles, les rénovations thermiques à l'ancienne école Duclos et Lannoy.

Si je passe très rapidement en vue les pages 24 et 25.

SERVICE	LIBELLE	IMPUTATION	Nouveau	RAR¹	Total général
ACCESS	Plateforme PMR salle Thorez	2135	11 976,00 €		11 976,00 €
	Travaux d'accessibilité	2135	30 395,00 €		30 395,00 €
Total pour ACCESS			42 371,00 €		42 371,00 €
ADMIN	Acq logiciel Urba	2051		11 589,60 €	11 589,60 €
	Acq matériel	2184		3 178,78 €	3 178,78 €
	Acq matériel Assemblée	2183	7 000,00 €		7 000,00 €
	Acq matériel informatique	2183	14 899,95 €	21 440,40 €	36 340,35 €
	Acq matériel service RH	2183	195,00 €	1 231,10 €	1 426,10 €
		2184	500,00 €		500,00 €
		2188	70,00 €		70,00 €
	Acq matériel SG	2183	1 200,00 €		1 200,00 €
	Acq matériel Urba	2183	450,00 €		450,00 €
Total pour ADMIN			24 314,95 €	37 439,88 €	61 754,83 €
ALSH	Acq matériel ALSH	2188	7 057,80 €		7 057,80 €
Total pour ALSH			7 057,80 €		7 057,80 €
CHSCT	Acq matériel	2183		1 426,80 €	1 426,80 €
	Acq matériel CHSCT	2188	10 546,80 €		10 546,80 €
		21318	5 000,00 €		5 000,00 €
Total pour CHSCT			15 546,80 €	1 426,80 €	16 973,60 €
CIMET	Columbarium 20 cases Faidherbe et HT	21316	10 600,00 €		10 600,00 €
Total pour CIMET			10 600,00 €		10 600,00 €
COMM	Acq matériel communication	2183	5 200,00 €		5 200,00 €
Total pour COMM			5 200,00 €		5 200,00 €
CSHM	Modernisation et conformité ascenseur	21318	7 947,76 €		7 947,76 €
Total pour CSHM			7 947,76 €		7 947,76 €
Div.	Abris vélos	2152	5 000,00 €		5 000,00 €
	Acq matériel	2188		1 028,90 €	1 028,90 €
	Acq matériel Électricité	2188	864,00 €		864,00 €
	Acq matériel Fêtes et Cérémonie	2188	80,00 €		80,00 €
	Balayeuse	21571	48 000,00 €		48 000,00 €
	Ecran salle Thorez	2183	19 719,00 €		19 719,00 €

	Frais étude Ecole Notre Dame	2313		40 740,00 €	40 740,00 €
	Panneaux d'infos, appli, signalétique	2183	80 000,00 €		80 000,00 €
	Local Place Bordeu	2115	330 000,00 €		330 000,00 €
	Travaux ancienne école Duclos	21312	188 596,00 €		188 596,00 €
	Autres travaux Ancienne Ecole Duclos	21312	6 259,80 €		6 259,80 €
	Travaux restos du coeur	21318	710,16 €		710,16 €
	Vidéoprotection	2188	190 000,00 €		190 000,00 €
Total pour Div.			869 228,96 €	41 768,90 €	910 997,86 €
ECOL	Acq matériel	2188		674,80 €	674,80 €
	Eclairage Led Gambetta	21312	5 000,00 €		5 000,00 €
	Matériel informatiques Ecoles	2183	20 000,00 €		20 000,00 €
	Travaux Chopin	21312	5 328,60 €		5 328,60 €
	Travaux Copernic	2188	7 500,00 €		7 500,00 €
		21312	17 622,90 €	10 174,80 €	27 797,70 €
	Travaux Gambetta	2313	11 980,00 €		11 980,00 €
		21312	4 080,19 €		4 080,19 €
	Travaux Guironnet	21312		3 744,00 €	3 744,00 €
	Travaux Joliot Curie	21312	9 391,32 €		9 391,32 €
	Travaux Lannoy	21312	144 097,25 €	3 840,00 €	147 937,25 €
Total pour ECOL			225 000,26 €	18 433,60 €	243 433,86 €
EGLISE	Acq matériel Eglise	2184	4 000,00 €		4 000,00 €
	Travaux Eglise	21318	17 188,24 €		17 188,24 €
	Total pour Travaux Eglise		17 188,24 €		17 188,24 €
Total pour EGLISE			21 188,24 €		21 188,24 €
ENTR	Éclairage public	21534	112 449,30 €		112 449,30 €
	Matériel sécurité voiries	21318	10 000,00 €		10 000,00 €
	Travaux rue Ferry	2152		83 370,00 €	83 370,00 €
		2315		14 250,00 €	14 250,00 €
Total pour ENTR			122 449,30 €	97 620,00 €	220 069,30 €
LANGEV	Travaux salle Langevin	21318	1 269,60 €		1 269,60 €
Total pour LANGEV			1 269,60 €		1 269,60 €
MAIRI	Éclairage salle des fêtes	21311	2 871,00 €		2 871,00 €
	Travaux aménagement hôtel de ville	21311	100 000,00 €		100 000,00 €
Total pour MAIRI			102 871,00 €		102 871,00 €
Malbu	Acq matériel Malbuisson	2188	2 574,00 €		2 574,00 €
	Travaux cuisine Malbuisson	21318		79 707,49 €	79 707,49 €
Total pour Malbu			2 574,00 €	79 707,49 €	82 281,49 €
MUSIQ	Acq matériel musique	2184	240,00 €		240,00 €
		2188	3 871,00 €	298,00 €	4 169,00 €
Total pour MUSIQ			4 111,00 €	298,00 €	4 409,00 €
PISCINE	Acq matériel	2188		3 189,60 €	3 189,60 €
	Projet plage	2188	1 441,15 €		1 441,15 €
	Travaux piscine	21318		20 139,00 €	20 139,00 €

Total pour PISCINE			1 441,15 €	23 328,60 €	24 769,75 €
PLU	Frais d'étude	202	50 000,00 €		50 000,00 €
Total pour PLU			50 000,00 €		50 000,00 €
RESTO	Acq matériel Resto scolaire	2188	9 932,10 €		9 932,10 €
Total pour RESTO			9 932,10 €		9 932,10 €
SPORT	Acq matériel Étaps	2183	900,00 €		900,00 €
		2188	5 000,00 €		5 000,00 €
	Acq matériel piscine	2188	561,29 €		561,29 €
		21318	2 541,36 €		2 541,36 €
	Défibrillateurs	2188	25 000,00 €		25 000,00 €
	TPE + caisse enreg Piscine	2183	3 900,00 €		3 900,00 €
		2188	2 988,00 €		2 988,00 €
Total pour SPORT			40 890,65 €		40 890,65 €
Tech.	Acq matériel serv techniques	2158	3 085,10 €		3 085,10 €
		2182	262,03 €		262,03 €
		2188	3 848,00 €		3 848,00 €
	Travaux ateliers	21318		6 036,07 €	6 036,07 €
Total pour Tech.			7 195,13 €	6 036,07 €	13 231,20 €
VERTS	Acq matériel espaces verts	2158	14 500,00 €		14 500,00 €
	Divers travaux aménagement écologique	2121	25 000,00 €		25 000,00 €
Total pour VERTS			39 500,00 €		39 500,00 €
Total général			1 610 689,70 €	306 059,34 €	1 916 749,04 €

Sur la page 24 : les travaux d'accessibilité il y a le solde du plan 2016/2021 qui avait été mis en place par le mandat précédent, plus en particulier la plateforme PMR cette année puisque cela n'a pas été fait l'an dernier.

On a, je vous ai expliqué les 14 895 € le matériel informatique pour les services administratifs plus un reste à réaliser sur le serveur, on en a parlé tout à l'heure et on a également dans ces 15 000 € un engagement que l'on avait pris auprès du Comité Technique, de 5 000 € de cotisations que nous n'avons pas payées aux CNFPT du fait de la crise sanitaire et donc on s'est engagé à mettre du matériel qui puisse permettre de faire des formations à distance facilement, dans des conditions correctes, sans être obligé d'aller chercher un ordinateur dans un placard, de vérifier que le chargeur fonctionne, etc...

Nous avons le matériel du CHSCT, une enveloppe de 15 000 €, 10 546 € qui sont très précisément identifiés sur des choses, plus 5 000 € qui pourront être utilisés au cours de l'année.

Sur la page 25 : vous avez :

- la balayeuse,
- écran Salle Thorez mais il pourrait servir à l'extérieur, on est plutôt sur quelque chose dans les 25 000 € dans les derniers devis, c'est un peu au-dessus mais c'est vraiment du matériel très qualitatif,
- les frais d'étude à l'école Notre Dame, là c'est le reste à réaliser de l'assistance de maîtrise d'ouvrage dont on a parlé, les 40 000 €,
- les matériels informatiques pour les écoles, c'est le plan de relance numérique. En fait je n'ai pas été complet dans mon explication, on peut avoir des subventions, on n'a pas encore le montant précis mais il y a probablement une aide de l'Etat très

importante et donc 20 000 € c'est le budget qui resterait à charge pour la ville. On espère pouvoir doter à hauteur de 40 à 50 000 € les écoles et que cela ne coûte que 20 000 € à la ville.

- D'autres travaux dans les écoles, à Copernic, Gambetta, Guironnet, et à Lanoy avec la partie rénovation énergétique, toitures, fenêtres, etc., qui sert actuellement pour la garderie. Cela fait un budget pour les écoles de 243 433 €.

Sur la page 26 on a l'éclairage public, j'en ai parlé tout à l'heure et le reste à réaliser sur la rue Ferry.

En fait, c'est réalisé mais pas réglé sur le budget 2020.

Sur Malbuisson, c'est un peu pareil, il y a 79 000 € qui n'avaient pas encore été réglé sur l'année 2020 et seront réglés cette année.

La piscine, pareil sur le (inaudible), et les frais d'études 50 000 €, on les retrouve tout en bas de page.

Après je ne reviens pas sur les différents matériels pour la restauration scolaire, les EPTAS, la piscine.

Des défibrillateurs, tous les défibrillateurs de la ville vont être changés et ce sera peut-être un peu moins que 25 000 €.

Une partie importante, alors on espère que la piscine arrive vite mais on parlait de modernisation, c'est aussi la modernisation pour les usagers. Vous le verrez, vous l'avez vu, par rapport aux centres de cet été, vous allez pouvoir maintenant avoir la possibilité de vous inscrire en ligne et monsieur BACHIRI en reparlera tout à l'heure également. Mais on a aussi un terminal de paiement électronique qui va être mis à la piscine, une caisse enregistreuse en remplacement des tickets de cinéma à « l'ancienne » j'allais dire qui permettra aussi de moderniser.

Et enfin sur les espaces verts, l'acquisition de matériels, notamment la serre qui est prise en charge en partie par l'assurance par rapport à la tempête de 2019.

Et une enveloppe de 25 000 € sur les travaux de la mairie, aménagement écologique qui sera d'ailleurs renouvelée chaque année.

A ces dépenses d'investissement s'ajoutent le remboursement d'environ 670 000 € de capital de la dette en 2021, c'est le tableau que l'on a vu tout à l'heure.

J'ai mis quelques éléments qui sont extraits du bilan social 2019.

Les communes de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de donner des informations sur l'état du personnel, les effectifs, etc., ce sera donné au budget pour le cadre d'emploi. Donc là il n'y a pas d'obligation pour nous mais j'ai trouvé que cela serait intéressant que vous pouviez le consulter.

Je ne vais pas rentrer dans le détail. Le graphique les fonctionnaires à temps complet 82% et donc 18% ne le sont pas et pour les contractuelles c'est l'inverse, on a 84%, on parlait tout à l'heure des contrats qui ne sont pas des contrats à temps plein.

On a aussi sur la page 29 le nombre. Encore une fois on est sur 2019, il y a toujours un décalage sur les bilans sociaux, ça c'est le bilan social qui a été présenté au Comité Technique au mois de septembre. On a 156 agents en ETP sur l'année 2019, 97 sont fonctionnaires, 24 contractuels permanents et 35 non permanents.

Et sur la page 31, cela a été relevé et on en a un peu parlé tout à l'heure mais on peut mettre l'accent là-dessus pour améliorer les choses, en 2019 il n'y a eu que 6% des agents qui ont suivi une formation d'au moins un jour.

Je voulais remercier madame Jocelyne CHARLET qui a travaillé beaucoup dans l'ombre, de voir les adjoints, de voir chacun des services pour monter ce document et travailler sur le budget et les documents de travail qui vont faire que dans trois semaines on va pouvoir décliner cela sous forme d'article par article. Et puis évidemment remercier les services de la ville et monsieur CUCUZZA en particulier en tant que responsable financier pour tous les éléments qui nous ont beaucoup, beaucoup occupé ces dernières semaines.

Maintenant si vous avez des remarques ou des questions ?

Monsieur MICHON :

Oui, j'ai préféré attendre la fin pour faire un commentaire un peu plus global.

Bien évidemment il s'agit là dans les perspectives de mettre en place votre programme, ce qui est tout à fait normal et qui aurait été bien étonnant que cela ne se passe pas de cette manière-là.

Donc bien évidemment il y a des choses sur lesquelles on est d'accord et d'autres où on ne l'est pas mais je crois que ce n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais simplement pour revenir après l'intervention de Roger, faire trois petites remarques.

Pour commencer, au Conseil Municipal du 5 novembre, nous avons fait plusieurs propositions que vous avez rejetées. Je les rappelle :

- De ne pas diminuer les subventions aux clubs sportifs pour un montant de 14 065,75 €
- De descendre l'âge à 67 ans pour les chèques cadeaux aux aînés, l'impact aurait été de 20 406 € largement de quoi prendre en compte cette demande avec les résultats qui nous ont été présentés
- Nous avons aussi proposé la mise en place d'un chéquier à destination des familles, le coût était de 66 550 €, mais nous proposons de mettre 36 550 € sur les réserves du CCAS, 15 000 € sur le chapitre 611 sur le contrat Scolarest et le 022 les dépenses imprévues.

Les résultats du CCAS le montrent, nous avons dépensé 36 091,75 € en moins, que l'année dernière ce qui nous permettait bien évidemment de prendre en compte notre demande.

Vous nous aviez répondu à l'époque que vous aviez un budget à gérer, les résultats aujourd'hui montrent que nos propositions n'auraient pas mis en danger du tout le budget de la commune ni les résultats que vous nous avez présentés.

Sur les recettes, très franchement, je ne vais pas faire de remarques particulières, on note simplement que si on prend en compte certaines recettes de 2020 que nous n'aurons plus en 2021, nous sommes à peu près d'accord, mais vous annoncez vaguement, là vous nous avez répondu par avance, une baisse des impôts qui ne sera pas à l'ordre du jour sur le budget 2021 d'après les chiffres qui sont présentés, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Avec une remarque sur la baisse des taux fonciers, il y a une liaison qui existe entre les taux fonciers et les taux de la taxe d'habitation. Bien sûr il y a la réforme vous l'avez confirmée tout à l'heure, mais il faudrait quand même savoir qu'elles en sont les répercussions par rapport aux compensations de l'Etat sur la taxe d'habitation.

Tout simplement, si on baisse de 8% les taux fonciers, est ce que l'Etat ne va pas baisser sa compensation de taxe d'habitation de 8% également ?

C'est quelque chose qu'il faut éclaircir et vous verrez pourquoi je vous dis cela plus tard.

Pour les dépenses, comme pour les recettes, on n'a pas tenu compte des plus et des moins repris sur vos tableaux, à partir du BP et de la DM mais à partir du réalisé 2020 qui nous donne une idée plus précise et surtout nous avons regardé les choses par rapport à 2019 et vos propositions pour 2021.

À l'article 60, vous situez les dépenses au-delà du solde de 2019 alors que nous devrions être plutôt vers celle réalisées en 2020.

Article 61, une augmentation de près de 400 000 € par rapport à 2020 mais 200 000 € pour la piscine, ok et vous l'avez confirmée également les 200 000 € autres vont servir à payer la flotte automobile en leasing qui se comprend très bien.

Article 62, une augmentation de 80 000 € par rapport au réalisé 2020, et sur cet article sont réglées toutes les dépenses Fêtes et Cérémonies mais, comme un certain nombre sont déjà passées, elles n'auront donc pas lieu, donc certainement que cet article se tiendra un peu mieux que prévu.

Sur le 63, rien à dire.

Sur les frais de personnel, vous avez évoqué un certain nombre de choses, l'augmentation est de 228 000 €, donc vous avez pris une marge intéressante là-dessus.

On aurait aimé savoir quelles sont vos intentions, vous nous en avez donné mais on n'a pas toutes les explications sur cette augmentation de 228 000 €.

Pour reprendre un peu les explications que vous avez données entre deux, vous avez des choses neutres ou des choses dont vous ne connaissiez pas l'impact.

Je vais prendre simplement la gratuité des transports, en fait pour l'instant ce que nous payons au SMTD sur les différentes cartes, est de l'ordre de 13 973 € exactement. La gratuité va impacter une des dotations de 53 255 €, il y a une participation des communes qui a été annoncée dans le calcul de la gratuité prise en charge en partie par Douaisis Agglo et l'autre partie par les communes, pour Waziers c'est 53 255 € exactement. Donc en fait le coût réel pour la commune des transports gratuits pour l'instant est de 39 284 €, je ne pense pas en 2021, mais pour les années qui vont suivre.

Sur l'investissement, je le disais en début de mon intervention, c'est l'application de votre programme et on ne va pas aujourd'hui revenir sur notre différence d'appréciation et ce qui nous oppose. Je pense que tout simplement, là aussi au fil des années, l'avenir nous le dira.

Quelques remarques quand même et questions.

La question de l'école Notre Dame, vous y avez répondu partiellement, et je me posais la question puisque le samedi 29 août, lorsque nous nous sommes rencontrés pour signer mon arrêté de Maire Honoraire, vous m'informiez que vous aviez téléphoné au bureau d'étude pour commencer l'étude.

Or, plusieurs mois après, la commission n'est pas mise en place et je m'interroge et je repose la question pour que cette commission soit mise en place le plus vite possible, que l'on puisse commencer à y travailler et vous le dites, il y a le plan de relance de l'Etat pour les quartiers en difficultés dont fait partie le quartier Notre Dame qui nous aurait permis d'avoir des subventions importantes, il n'est pas trop tard mais je crois qu'il ne faut pas que

l'on traîne, il faut vraiment que notre dossier soit déposé dans la deuxième partie de cette année sinon les dossiers vont tomber les uns après les autres et normalement ce plan ne durera pas plus de 3 ans, d'après les informations parlementaires que nous avons.

Sur le PLU vous prévoyez 50 000 € pour un bureau d'études, donc je pensais probablement à la mise en place du PDU qui va nécessiter une étude, plus un certain nombre d'aménagement que vous avez expliqué dans votre programme tout à l'heure.

Nous avons remarqué la dépense de 48 000 € pour une balayeuse, alors une balayeuse c'est bien, il faut du personnel pour la conduire.

Mon interrogation : avez-vous prévu un budget de fonctionnement ? Combien va-t-il fonctionner durant l'année ? Et d'autant plus que chacun connaît la difficulté pour nettoyer les fils d'eau alors que nous avons amené à diminuer progressivement le nombre de passages par rue, il y a des rues où il est totalement impossible de faire le passage des fils d'eau avec une balayeuse compte tenu du stationnement des véhicules.

Ensuite, vous l'avez dit, je n'ai pas vu dans les dépenses d'investissement la provision pour les travaux que nous devons prendre et le renouvellement du matériel de la cuisine centrale, vous avez expliqué que vous l'aviez reporté d'un an, cela a été budgété sur l'année 2020. Il y avait une ligne budgétaire qui était réservée à ce renouvellement de matériel.

Deux mots quand même quand vous reprenez à chaque fois l'image extérieure de Waziers mais aujourd'hui vous l'avez quelque peu modulée dans vos explications. Mais bien évidemment, et à chaque fois que l'on parle de Waziers, on parle d'une mauvaise image extérieure, on encourage de fixer cette image vers l'extérieur, alors que, comme vous l'avez dit tout à l'heure d'ailleurs, que quand on y vit, on n'a pas du tout cette impression et on n'a pas du tout cette image de notre ville.

Comme je le dis souvent, quand on aime sa ville, on la défend au lieu de sans arrêt renvoyer cette image, il faut se battre pour en montrer une autre.

Alors sur la taxe foncière, j'y reviens après déjà ce qui a été dit, pour comment dans le budget, dans les années qui viennent, comment on peut s'en passer.

Je sais que c'est votre « dada » monsieur le Maire, mais c'est le mien aussi.

Vous avez écrit vouloir conforter la perte de la taxe foncière sur la zone 2 du Bas Terroir par des constructions de logements neufs, donc uniquement sur ce qui amèneraient des taxes foncières puisque la taxe d'habitation disparaît et que la compensation ne prend en compte que l'existant.

C'est-à-dire que l'on aura beau construire, l'Etat ne compensera pas le montant des taxes d'habitation de logements qui n'étaient pas construits au moment où les décisions ont été prises.

Je me suis amusé à faire un petit calcul pour se rendre compte un peu de ce que ça représente.

Si nous ramenons la taxe foncière à un taux de 35% au lieu de 39,75%, c'est en gros ce que vous proposez, nous aurions une perte annuelle de 212 243 € parce que, bien évidemment, si on prend 56% du montant de la feuille d'impôt revient à la municipalité, les autres ne nous reviennent pas.

Si l'objectif était d'atteindre 30%, nos pertes seraient de 437 000 €, 25% : 661 243 €. Voilà en gros ce que cela donnerait.

En rapport cela donnerait quoi aux gens annuellement ? Cela leur ferait bénéficier de quoi ? Sachant que sur une feuille d'impôt seulement 56% reviennent dans le budget de la mairie, que le montant moyen de la ville sur une feuille d'impôt, c'est-à-dire ce qu'ont les gens dans

la main, en fonction bien évidemment de la surface du logement, des commodités, le montant moyen à Waziers est en gros 1 000 €, il y a des gens qui ont 500 € d'autres 1 800 € mais en moyenne cela fait 1 000 €.

Si on prend cette moyenne, au cas où on ramènerait la taxe foncière à 35%, cela nous ferait au lieu des 550 € qui reviennent à la mairie habituellement, il reviendrait 493 €, c'est-à-dire que les gens auraient par an une diminution de 67 € en moyenne de leur feuille de taxe foncière. Bien évidemment il y a des gens qui n'auront que 30 €, d'autres 110, 120 €, ceux qui ont de très grands logements pour 200 000 € de budget en moins pour la commune et bien évidemment une utilisation que l'on aurait pu faire autrement.

J'ai poussé, si on descendait à 30% ce serait en gros 137 €, puis on descendait à 25% cela ferait à peu près 208 €. Pour rattraper les taux qui sont donnés.

Parce que là on parle des taux pas des bases, et si on travaillait les deux alors là on met totalement en l'air les choses.

Donc si je poursuis, cela voudrait dire qu'en gros sur la base de 35%, la diminution de 200 000 € voudrait dire qu'il faudrait que l'on construise 400 logements dans la ville, pour récupérer les 200 et quelques milles euros de budget et des logements uniquement privés. Vous parliez tout à l'heure de l'opération Berce Gayant ce sont des logements sociaux qui vont arriver, et dans les logements sociaux, il y a une exonération de longue haleine, sur les taxes foncières. Vous ne touchez plus rien. On a une compensation de l'Etat, vous verrez vous ferez les calculs, c'est « pinups ».

Et ensuite, si on le voulait, je l'ai déjà dit mais je le répète, si on voudrait récupérer le montant que l'on va perdre à terme de taxes foncières sur la ZAC du Bas Terroir 2, c'est 500 logements supplémentaires. C'est-à-dire que si on se place sur la durée du mandat, il faudrait construire 900 logements privés pour récupérer, rien que sur la taxe foncière, le montant de cette perte. Bien évidemment, cela m'étonnerait que l'on arrive à construire 900 logements privés en un peu moins de 5 ans.

Vous parlez ensuite de ce que va donner le recensement.

La population par rapport aux dotations, cela joue, effectivement, mais ce n'est pas cela qui joue le plus, ce qui joue le plus c'est les logements sociaux, c'est l'action social, etc., un coefficient bien plus important que le nombre d'habitants, en dehors des habitants qui habitent les quartiers prioritaires, c'est-à-dire pas dans des logements privés.

Ce qui joue aussi dans les dotations d'une manière aussi assez importante, je parle de la DGF, il s'agit de la longueur de nos voiries, les travaux que l'on va faire, etc., qui ne changera pas suite à notre nombre d'habitants.

Alors, je donne rendez-vous à la fin du mandat sur les équilibres financiers tels qu'on les aura à ce moment-là.

En ce qui concerne la stratégie des emprunts durant deux années, je rappelle quand même que nous avons entendu, et on peut ressortir tous les comptes-rendus de réunions des 12 dernières années qui viennent de s'écouler, un leitmotiv régulier, sur une dette beaucoup trop importante à Waziers, une dette par habitant qu'il faut baisser, et je vous rappelle que vous n'avez quasiment voté d'emprunt, puisque même les emprunts pour la reconstruction de l'école Duclos-Lanoy vous ne les avez pas votés.

En ce qui nous concerne, très simplement, ce n'est pas aujourd'hui que l'on va se prononcer là-dessus, nous nous prononcerons à chaque fois que vous nous proposerez un emprunt, en fonction de l'utilisation de chacun de ces emprunts, en n'étant pas des revanchards ou

être systématiquement contre, comme quelque fois vous l'avez été dans vos prises de position.

Ceci étant dit, cette année 2021 est encore une année exceptionnelle, on le sait, mais nous espérons tous qu'à partir de 2022, cette année redeviendrait une année pleine en activités, et où il faudra financer plein pot toutes les activités, puisque vous vous êtes clairement prononcés en disant : non, nous l'ADN de Waziers, on y tient, l'ADN de Waziers c'est les bâtiments publics comme vous l'avez dit, mais c'est aussi la politique globale en direction de la population. Donc, à partir de 2022, il faudra financer les actions, plein pot, plus celles que vous allez mettre en place. Il faudra financer tout cela.

Il faudra aussi à partir de 2022, vérifier le comportement de l'Etat par rapport aux dotations, bien malin qui peut nous dire comment l'Etat va continuer à se comporter sur ces choses-là, et à notre avis ce sera une autre paire de manches pour établir le budget communal en 2022. Pour l'instant le budget 2021 peut paraître assez intéressant mais je pense qu'il faut vraiment être sur ses gardes par rapport à tous ces éléments.

Deux petites autres choses que je voudrais dire.

J'ai écouté ce que vous dites, il y a aussi un certain nombre d'actions que vous avez décidé de mettre en place et qui étaient aussi dans notre programme, donc on les votera facilement puisqu'ils font partie de notre programme et on les aurait financés certainement, si je prends par exemple les véhicules mises à dispositions aux associations, les personnes âgés, etc., on les votera, vous savez aussi que l'on avait fait aussi un premier essai avec la voiture du Maire en leasing pour mettre en route également un changement d'orientation, donc il n'y a aucun souci.

Je voudrai simplement faire une remarque parce qu'elle m'énerve, ce n'est pas vous monsieur le Maire, rassurez-vous, c'est juste que l'on entend partout que les gens, grâce à la crise, ont épargné des tonnes et des tonnes, et des tonnes d'argent, et qu'il faut renvoyer cette épargne dans l'économie. Ce n'est pas tous les ménages ! Beaucoup de ménages n'ont pas pu, durant cette crise, mettre de côté de l'épargne telle qu'on nous dit et chacun sait que l'on a une population en grande majorité qui n'a pas, durant cette pandémie, pu capitaliser de l'épargne telle qu'on nous le met en avant.

Quand on nous annonce cela régulièrement, j'avoue que ça me fait bondir à chaque fois.

Voilà un petit peu nos remarques globales dirons-nous sur cette question et après on verra à l'application comment cela se passe.

Monsieur le Président :

Ok, y a-t-il d'autres interventions ?

Je vais apporter quelques éléments de réponse en tous cas. Dans l'autre sens peut-être, la mémoire est plus fraîche pour les dernières choses que vous venez de dire.

Je retiens que vous dites que c'est un budget 2021 intéressant, c'est intéressant que vous l'ayez signalé.

Juste sur la taxe foncière, encore une fois on n'est pas d'accord, mais 900 logements c'est compliqué effectivement, mais on a travaillé sur la Plan Local d'Urbanisme il y a 10 ans, on était dans l'objectif, tous ensemble, d'avoir 9 000 habitants en 2021. On n'en est pas là du tout. À un moment donné vous avez pensé que c'était possible alors que les données par

rapport au périmètre SEVESO, etc., n'ont pas forcément changé. Alors bien sûr, 900 logements sur le mandat, ce n'est pas ça que l'on va réussir à faire évidemment. Par contre, vous l'avez un peu évoqué, mais sur votre calcul derrière, on a quand même 650 €/habitant qui viennent de différentes dotations de l'Etat, environ 4 800 000 € divisé par 7 500 cela fait à peu près ça, tout n'est pas indexé sur la population mais en grande partie, donc quand on augmente le nombre d'habitants, non seulement ils payent des impôts mais ils viennent aussi augmenter nos différentes dotations donc on le retrouve mathématiquement là. Moi je diviserai vos chiffres pratiquement par deux par rapport à ça. Pour répondre à des points techniques, pratiques sur vos questions, vous me direz si j'en ai oublié, mais la balayeuse, c'est une petite balayeuse, oui Mohamed tu veux intervenir.

Monsieur ZAÏR :

Pour la balayeuse, ce qu'il faut savoir c'est, qu'à l'année, la mairie a dépensé 17 000 € avec un sous-traitant. Déjà sur 3 ans on amortit.

La balayeuse fait 1 m 60 de large, donc elle va passer partout, et vous sous-estimez un peu les employés du service technique parce qu'il y aura des personnes pour la conduire.

Et 5 jours dans le mois, il y avait cela aussi comme question tout à l'heure.

Monsieur MICHON :

Vous me dites que je sous-estime le personnel, c'est cela que je ne comprends pas !

Monsieur ZAÏR :

Vous dites, il va falloir trouver quelqu'un pour la conduire.

Aux services techniques il y aura des gens pour la conduire.

Monsieur MICHON :

Ah mais, je n'ai aucun doute, ce n'est pas ça ma question.

Monsieur ZAÏR :

Je n'ai pas compris votre question.

Monsieur MICHON :

Je parle seulement par rapport au coût d'utilisation, il faudra bien évidemment un chauffeur, et je sais qu'aux services techniques, et je suis bien placé pour le savoir, on a des gens parfaitement qualifiés là-dessus. Ce n'est pas cela ma question.

Monsieur ZAÏR :

Ok, elle fait 1 m 60 de large, il y aura un entretien, parce que dans le prix il y a un entretien avec, après 3 ans d'utilisation, nous économisons 17 000 € à l'année.

Monsieur le Président :

Tout à l'heure vous avez quand même évoqué le point de l'organisation du travail qui avait fait penser à cela. L'idée ce n'est pas d'embaucher une personne supplémentaire mais d'utiliser les ressources statiques.

Sur le PLU, les 50 000 € d'étude, je vous ai peut-être induit en erreur, j'ai oublié de le dire à l'oral, sur la page 26, les dépenses, les frais d'étude PLU, c'est parce que techniquement dans le logiciel c'est mis dans cette rubrique, mais ces 50 000 € là ne seront pas forcément engagés pour le PLU cette année. C'est 50 000 € sur les différentes études dont la programmiste dont on a parlé, et cela me permet de vous préciser, c'était l'assistante à maîtrise d'ouvrage qui était le Cabinet TK'INT qui était choisi, sur un dossier que vous aviez lancé, préparé, vous l'avez démarré, et là en fait on est purement sur le diagnostic du bâtiment et pas sur la partie recensement du besoin, vérifier que cela est en adéquation, aller interroger les différents partenaires, ce que nous, on a écrit noir sur blanc, d'ailleurs c'est leur lettre de mission à cette société qui s'appelle Cassiopé 3^{ème} Opus. Leur mission a été de dire, respecter ce que l'on a écrit sur le programme, que je vais relire comme cela ce sera bien clair pour tout le monde au sujet des écoles Copernic et Chopin :

- Adopter une solution d'urgence pour la prochaine rentrée dans les deux écoles actuelles avec des travaux de première nécessité, ça on s'en est occupé, on vous l'a rappelé tout à l'heure.
- Travailler avec le comité de pilotage constitué des enseignants, des parents d'élèves, du personnel concerné, des élus, pour trancher sur la rénovation ou la construction d'une nouvelle école sur un terrain proche. Et si jamais nous devons opter sur une nouvelle construction, nous serons très attentifs sur le projet reçu pour le reclassement de ce lieu chargé d'histoires, parmi ces propositions, une maison pour les séniors accompagnée d'un mémorial lié au passé ouvrier de notre ville, un lieu de réception, une maison des associations, etc., et cette diffusion dépendra aussi des subventions qui peuvent être obtenues dans les différents scénarios et surtout du souhait des habitants.

Donc en fait, ce qui a été fait par TK'IN qui a coûté 40 000 €, c'est de vraiment poser tous les éléments de diagnostic sur la stabilité des bâtiments, les volumes, les plans, maintenant on a tout ce qu'il faut pour le programmiste. On a fait la première réunion de travail le 4 mars, pour leur dire et répéter l'explication là-dessus et d'associer chaque partenaire. J'ai eu l'occasion par exemple hier d'en parler au conseil d'école de Copernic, qui était déjà plein de volonté d'exprimer son souhait par rapport à ce lieu, y compris pour les extérieurs.

Vous avez également évoqué le personnel. Oui ce n'est pas hyper précis mais je vais le redire.

La garderie, on n'est pas sûr de réussir à faire quelque chose pour la rentrée prochaine, on y travaille mais, on préfère anticiper donc cela peut avoir un impact non négligeable sur le personnel. Par contre la Cité Educative, ça va avoir un impact direct, il y aura forcément un ou deux recrutements, qui seront pris en charge à 50 ou 100% en fonction des types de profils et des compétences, mais ça, cela aura quand même un impact important.

Et puis sur la flotte automobile, mais cela, vous en avez reparlé après, je pense que le chiffre que vous avez indiqué, me semblait bien au-dessus de la réalité, moi je pense que l'on est, et je parle sous contrôle ici, aux environs de 25 à 30 000 € en tout par an de loyer pour tous les véhicules.

Monsieur MICHON :

Y compris ceux du service technique ?

Monsieur le Président :

Y compris ceux du service technique oui, sur les services techniques, on est sur 8 véhicules, on ne remplace pas tout le parc.

Monsieur ZAÏR :

Je voulais juste rajouter une chose, en termes de mécanique, on va économiser. Là on récupère des véhicules neufs, sans entretien, donc plus de mécanique, plus d'achat de pièces, et moins de soucis pour l'utilisation.

Monsieur le Président :

On peut prendre acte qu'il y a eu la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. Rendez-vous sur ce sujet le 3 avril pour la mise en place chiffrée de tous ces éléments et on va pouvoir enchaîner sur les autres sujets à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

4. Finances : Prêt au personnel communal pour l'accession à la propriété

Madame CHARLET :

Par délibération en date du 26 avril 1978, le Conseil Municipal a décidé du principe d'attribution d'un prêt de 1 600 € dans la cadre d'opérations immobilières au taux de 1% remboursable en 10 ans aux agents communaux qui désirent accéder à la propriété.

Monsieur Pascal MAUBERT, agent municipal, a sollicité ce prêt complémentaire en vue de financer l'acquisition d'une habitation sise 55 rue des Mineurs 59119 WAZIERS.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'accorder ce prêt à Monsieur Pascal MAUBERT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt qui s'y rapporte et de procéder à l'ouverture d'un crédit de 1 600 € au budget 2021.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

5. Finances : Aide aux TPE - Présentation des aides octroyées

Monsieur CINQUEMANI :

Malheureusement la crise sanitaire perdure, les restrictions gouvernementales sont toujours maintenues pour certain commerce.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de prolonger le dispositif mise en place en portant l'enveloppe budgétaire 2021 de 15 000 à 30 000 € pour 2021 plafonné à 600 €.

A noter également que la commission se réunira tous les 2 mois afin de statuer sur les aides.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

J'en profite, les membres de la commission à la fin du Conseil si vous pouvez aller signer le tableau qui vous a été remis dans les enveloppes avec les couleurs jaunes, les camemberts, etc., pour que l'on puisse valider les paiements, cela sera nécessaire.

6. Ressources Humaines : Mise en place du dispositif du contrat d'engagement éducatif pour les personnels intervenant en accueil collectif de mineurs - création d'emplois non permanents

Monsieur BACHIRI :

On est parti sur 8 points ensemble. Cela va surtout concerner les colonies et les ACM.

Le point 6, c'est une nouveauté.

Le Président expose aux membres de l'Assemblée Délibérante que le contrat d'engagement éducatif a été créé en 2006 suite à l'apparition de la loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif et est un contrat de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs.

A titre dérogatoire, les collectivités territoriales peuvent recruter des animateurs et des directeurs dans le cadre du contrat d'engagement éducatif. L'autorité territoriale doit néanmoins avoir reçu la qualification pour l'accueil collectif de mineurs.

Les bénéficiaires du contrat d'engagement éducatif sont des personnes recrutées sous contrat de droit privé qui participent de façon occasionnelle, pendant les vacances scolaires, les congés professionnels ou de loisir, à des fonctions d'animation ou de direction dans un accueil de loisir de mineurs à caractère éducatif.

Il est précisé que les dérogations aux règles classiques du temps de travail ont pour conséquence non seulement de limiter dans le temps la durée de l'engagement, soit 80 jours de travail maximum sur 12 mois consécutifs mais aussi d'imposer à l'employeur de définir un taux journalier de rémunération qui ne peut être inférieur à 2.2 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour.

Sur le rapport de Monsieur le Président

Il est demandé au Conseil Municipal de :

DECIDER de mettre en place le dispositif de Contrat d'Engagement Educatif au sein de la commune de Waziers

RAPPELLER que la durée cumulée du Contrat d'Engagement Educatif conclu avec un même agent contractuel ne peut excéder 80 jours par période de 12 mois consécutifs

DECIDER de créer 100 emplois non permanents à compter du 1^{er} juillet 2021 et DECIDER de procéder au recrutement de 100 contrats d'engagement éducatifs

FIXER le forfait journalier brut de rémunération des agents recrutés en Contrat d'engagement Educatif, comme suit, et PRECISER qu'il inclut le nombre de jours de présence réelle ainsi que le temps de préparation et de rangement :

Rémunération des agents en Contrat d'Engagement Educatif Accueil Collectif de mineurs							
Missions	Qualifications	Forfait journalier brut en euros					
		Journée avec restauration	Journée avec une soirée au Bivouac et avec restauration	Journée avec une soirée et une nuitée au Bivouac et avec restauration	Camping séjour du 10 au 20 juillet 2021	Camping séjour du 20 au 28 juillet 2021	Colonie (15 jours)
Directeur	Titulaire BAFD ou équivalent	113,47 €	116,57 €	119,45 €	138,44 €	138,00 €	119,80 €
Directeur Adjoint	Titulaire BAFA/stagiaire BAFD/diplômé BAFD ou équivalent	92,38 €	94,50 €	97,44 €	129,22 €	127,10 €	100,95 €
Animateur	Titulaire BAFA ou équivalent	75,18 €	77,18 €	80,63 €	106,28 €	104,55 €	82,32 €
Animateur	Stagiaire BAFA ou non diplômé	73,69 €	75,65 €	79,03 €	104,40 €	102,43 €	80,58 €

AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférents

RAPPELLER que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame PARNETZKI :

Deux questions :

Il est précisé sur cette délibération que la durée de ces emplois est limitée à 80 jours/an sur une durée de 12 mois, est ce que cela ne va poser problème pour les animateurs que nous employons tout au long de l'année, dans les restaurants scolaires, les garderies, etc. ?

Est-ce que cela amène une différence dans le montant de la rémunération ?

Monsieur le Président :

En fait c'est vraiment un contrat qui est fait sur mesure pour les centres, du coup c'est un contrat spécifique donc cela ne change rien par rapport aux autres contrats qui peuvent être signés avec la collectivité. C'est pour éviter de prendre quelqu'un qui va faire les centres aérés toute l'année, qui ferait plus de 80 jours, là c'est vraiment 80 jours d'activités par rapport aux centres aérés.

L'intérêt de ce type de contrat c'est vraiment de cadrer les choses. Cela va intégrer, ce sera écrit noir sur blanc dans le contrat, les heures supplémentaires, 1 h pour la garderie, 6 h de réunions avant-centre, et 15 h pour les réunions après-centre, donc 5 h/semaine. Puis pour le bivouac, j'ajoute les soirées ou nuitées, pour les séjours ou colonies s'ajoutent les heures correspondantes en nuitées. C'est vraiment écrit noir sur blanc dans le contrat et en plus l'avantage de ces contrat mis en place dans les collectivités comme à Sin Le Noble par exemple, c'est que la base forfaitaire déduite est fixe quelle que soit la rémunération donc il y a moins de cotisations à payer pour la collectivité. Cela permet de bien cadrer les choses.

Monsieur BACHIRI :

Un petit complément, ce nouveau contrat est simple dans sa compréhension, il est simple pour ceux qui vont signer un contrat avec nous, dès lors où ils le signent, ils savent in fine ce qu'ils vont gagner à la fin de leur session et l'avantage, c'est une garantie supplémentaire que l'on donne aux personnes qui vont être recrutées puisqu'à l'heure où l'on parle personne n'a été recruté, les dossiers ont été déposés mais personne n'a été recruté pour ce qui concerne les animateurs, demain quand ils vont signer le document, il sera concrètement inscrit dessus ce qu'ils vont gagner, ce qui évitera aussi, malheureusement, ce que j'ai pu connaître en 2020, même avec le fait que l'on ait eu avec le Conseil Municipal du 11 juin augmenté la base concernant les indices par rapport aux directeurs et directeurs adjoints, et je me suis retrouvé malgré tout avec des feuilles où je devais payer des heures supplémentaires, pour autant monsieur MICHON, vous nous aviez expliqué à l'époque que cela avait été posé en tant que tel pour que nous n'ayons plus à payer d'heures supplémentaires. Malgré tout on a eu cette demande. Le gros avantage de ce contrat, c'est que les choses soient connues en amont, et donc pas de possibilité derrière de venir contester ou de demander quoi que ce soit. C'est plutôt un accord gagnant/gagnant, c'est plus sécurisant pour eux et pour nous aussi.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

7. Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur BACHIRI :

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'en fonction des besoins des services, il sera nécessaire de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3, 2ème alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Président :

Comme c'est projeté, à moins que tu souhaites qu'on lise tout, mais c'est vrai qu'il y a plusieurs pages. On va peut-être aller à l'essentiel, de demander ce qui est demandé mais sur le reste, ce qui est juridique, on va fonctionner comme cela, on va faire un résumé.

Monsieur BACHIRI :

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Président :

Du coup le point le plus important c'est les 18 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique, c'est vraiment pour l'encadrement des centres sur ce point-là.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

8. Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°54-53 du 26/01/1984)

Monsieur BACHIRI :

Recrutement de personnel d'encadrement et de service pour le séjour d'avril 2021 à savoir :

- 1 poste d'animateur soit diplômé, stagiaire ou non diplômé,
- 3 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique

Monsieur le Président :

On est sur le séjour sportif pour être précis.

Monsieur BACHIRI :

J'ai une information à vous donner. A hier soir, on a 20 enfants inscrits en une semaine, et on vous enverra le nombre de personnes qui partira sur vos boites mail comme cela vous aurez l'information complète.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

9. Ressources Humaines : Accueil collectif de Mineurs avec Hébergement : Rémunération du personnel de service pour l'année 2021

Monsieur BACHIRI :

Deux dates

- Du 09/07/2021 au 30/07/2021 (22 jours)
- Du 28/07/2021 au 17/08/2021(21 jours)

Monsieur le Président :

C'est pour le personnel d'encadre pour cette été, les chiffres sont à l'écran.

Madame PARNETZKI :

Une petite question.

Pourquoi il y a une différence entre les salaires,

- Du 09/07/2021 au 30/07/202 : 100.67 €.
- Du 28/07/2021 au 17/08/2021 : 100.55 €.

Et on va passer au point 10 parce c'est pareil : 99.77 €.

Surtout c'est basé sur le SMIC en vigueur, il ne va pas augmenter, je ne pense pas.

Est-ce que vous pouvez me donner une explication ?

Monsieur le Président :

Je crois que vous nous posez une colle, je me demande si sur le deuxième à 99,77 €, on est parti moins longtemps donc ce n'est pas le même taux. En fait je crois que c'est cela.

Madame PARNETZKI :

C'est à la journée, je ne sais pas, quand vous avez un salaire, moi je fais la paie tous les mois, je travaille dans la fonction publique, un salaire c'est un salaire, quelqu'un qui vient 20 jours à 20/30^{ème}, celui qui vient 25 jours c'est 25/30^{ème} et ils ont toujours le même montant.

Donc, c'est une question.

Monsieur le Président :

On vérifiera, si jamais il y a une erreur le 3 avril on a le temps de corriger le tir, je me demande quand même si ce n'est pas lié au nombre de jour d'éloignement, parce que l'on est parti sur des colonies, si on part 22 jours ce n'est pas pareil que si on partait 3 jours donc je me demande si le journalier n'est pas lié au fait de la durée.

Monsieur BACHIRI :

Je vous avouerai que moi quand j'ai lu les deux lignes, quand vous regardez bien il y a les 22 jours qui sont positionnés entre parenthèses et 21 jours sur la deuxième ligne, et il y a une différence, pas énorme mais il y a une différence, et pour avoir la bonne réponse, je poserai la question à la DRH et vous aurez la réponse, comme cela on a bien fait de se lever ce matin, on va dormir moins bête ce soir.

Mais j'aurai la réponse et je vous l'apporterai, d'accord ?

Monsieur le Président :

Je vous propose que l'on se donne le bénéfice du doute, que c'est correct et qu'on la vote comme cela si vous le voulez bien et que s'il y a un correctif à y apporter on le passera le 3 avril et cela permettra d'avancer.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

10. Ressources Humaines : Séjour Avril 2021 - Rémunération du personnel de service

Monsieur le Président :

Sur la 10 vous l'avez évoqué vous-même donc je pense que l'on n'a pas besoin d'explication sur le séjour sportif pour l'encadrement.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

11. Ressources Humaines : Séjour Avril - Rémunération du personnel d'encadrement

Monsieur BACHIRI :

Pour le séjour, on aura besoin de :

	Grade	IB	IM
Animateur diplômé et assistant sanitaire	Animateur principal de 1 ^{ère} classe 5 ^{ème} échelon	547	465
Animateur stagiaire	Animateur 11 ^{ème} échelon	538	457
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe 9 ^{ème} échelon	525	450

Monsieur le Président :

Tout à l'heure on a créé les postes, puis en 10 on a vu la rémunération du personnel, et en 11 c'est la rémunération du personnel d'encadrement et de ces animateurs comme cela on a la boucle qui est bouclée ?

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

12. ACM : Participation des familles au séjour en camping en Ardèche (9 jours)

Monsieur BACHIRI :

On a un séjour qui est prévu en Ardèche cet été, en juillet. Il y a deux sessions, et vous avez le tableau qui est affiché.

QUOTIENT FAMILIAL CAF	CATEGORIES	TARIFS SEJOUR 9 jours
De 0 à 369 €	Plein Tarif	67.50 €
	Tarif RSA	59.40 €
	Hors Commune	91.80 €
De 370 € à 499 €	Plein Tarif	71.55 €
	Tarif RSA	63.45 €
	Hors Commune	95.85 €
De 500 € à 700 €	Plein Tarif	75.60 €
	Tarif RSA	67.50 €
	Hors Commune	99.90 €
De 701 € et plus	Plein Tarif	83.70 €
	Tarif RSA	75.60 €
	Hors Commune	108.00 €

De plus, il est proposé d'appliquer la dégressivité suivante :

- A partir du 2^{ème} enfant : 90 % du prix initial
- A partir du 3^{ème} enfant : 75 % du prix initial
- A partir du 4^{ème} enfant : 50 % du prix initial

Il y a une nouveauté, c'est associé à notre conseillère référente, Lucy TABET, qui avait sollicité la commission pour savoir si oui ou non on pouvait porter un regard sur nos fiches initiales pour les enfants qui sont porteurs d'un handicap.

En échange avec la commission et monsieur le Maire, monsieur le Maire a validé le fait que nous puissions porter aussi 50% du prix initial pour les enfants en situation de handicap.

On va le retrouver aussi pour les ACM et les colonies.

Madame PARNETZKI :

Une petite question, pour la 12 et la 13, pourquoi moins cher en Ardèche qu'à Malbuisson ? Pourquoi les grilles du quotient familial ne sont pas les mêmes ?

C'est-à-dire que 0 à 369 € pour le séjour de l'Ardèche et de 0 à 210 € et de 210 à 359 € pour Malbuisson.

Et j'ai regardé pour avril aussi dans l'ancien Conseil Municipal, pour le séjour en avril 50 €, cela fait 6,25 €/jour, et là je vois que c'est beaucoup plus cher.

Monsieur BACHIRI :

Dans ce que vous dites il faut dissocier les deux.

Pour le mois d'avril : on parle d'un public qui part avec le projet DRE, quartier prioritaire, l'action est ciblée et tout le monde ne peut pas y aller, il faut habiter les quartiers prioritaires pour s'y rendre. Donc le coût tarifaire, on connaît un peu les raisons.

Et pour la question 12, et par rapport à la 13, c'est en fait que vous êtes sur un coefficient de (inaudible) à 4 que l'on répète, et pour laquelle les gens peuvent venir faire valoir leur VACAF.

Madame PARNETZKI :

Leur quoi ? Excusez-moi ?

Monsieur BACHIRI :

Les bons CAF. Et après vous avez d'autres aides, c'est les colonies de vacances, on parle de Malbuisson, et là on parle des bâtiments à nous, et là j'ai de multiples explications en complément.

Là du coup, est ce qu'on peut faire le 12 et après on passe au 13 si vous êtes d'accord ?
Est-ce que la réponse du 13 vous va bien ?

Madame PARNETZKI :

Oui, cela va aller.

Monsieur le Président :

Du coup on passe au vote.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

13. Colonies de vacances : Participation des familles

Monsieur BACHIRI :

L'équipe municipale a décidé de revoir la tarification concernant les séjours de vacance pour Malbuisson, beaucoup de familles se plaignent du montant onéreux de ce séjour. Entre l'inégalité importante entre la première et la dernière tranche, la première tranche 200,30 € avec une aide de la CAF de 60% pour 15 jours, 589 € la dernière tranche pour un Waziérois.

Ensuite le nombre de colons diminue chaque année, cela m'a frappé, je suis allé chercher les tableaux des 10 dernières années, on a un taux d'occupation à Malbuisson, pour la première et la deuxième session, qui ne fait que baisser.

Du coup la remarque que l'on a eu, c'était et là c'est pour répondre à Roger, ce n'est pas forcément pour faire une économie, c'est que l'on a essayé de comprendre pourquoi on avait un nombre d'enfant qui n'était pas important sur la deuxième session, et ce bâtiment est un lieu à mon sens qui mérite que l'on s'attarde dessus, et essayer de comprendre pourquoi il y a une baisse, même si c'est vrai que depuis 4-5 ans au niveau des ALSH on fait des voyages supplémentaires, comme par exemple il y a trois ans au Pilat, il y a des enfants qui vont là et qui donc ne vont pas du tout à Malbuisson, cela pouvait se comprendre. Moi je suis allé chercher et creuser davantage et je suis allé voir aussi pourquoi on avait une différence de tarif par exemple par rapport aux classes de neige.

Je suis allé chercher ce barème classe de neige, celui de pratiquement 327 €, j'ai essayé de me rapprocher de celui-là, pour avoir une cohérence de prix, sur le même bâtiment.

De réduire le nombre de tranche, 5 tranches pour les Waziérois contre 8 auparavant, et de se caler davantage sur celles de la CAF, tout en conservant une tranche inférieure pour les familles les plus modestes, mais une tranche supérieure pour les familles les plus aisées.

Je rappelle que les tranches VACAF de 0 à 369 € participent à hauteur de 60%, de 370 à 499 € de 50%, et de 500 à 700 € une participation de 40%.

Et le mode de calcul a changé également, c'est le coefficient familial qui sera pris en compte, auparavant le coefficient mairie était calculé en prenant le montant imposable après abattement divisé par 12 afin d'obtenir une moyenne mensuelle, les prestations CAF étaient ajoutées excepté l'allocation de l'enfant handicapé, on déduisait le montant du loyer que l'on divisait par le nombre personne au foyer.

Nous sommes conscients que ce mode de calcul était plus avantageux pour la famille, toutefois votre équipe, la précédente, a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel en 2020, qui ne permet plus du tout d'intégrer tous ces paramètres.

Donc aujourd'hui les calculs sont complexes, du coup la réduction des tarifs est un argument supplémentaire afin de ne pas trop pénaliser les familles, c'est cette idée que l'on a eu de baisser ce que vous avez en face de vous sur la partie 13, pour avoir des prix attractifs et essayer de cesser de dire que Malbuisson 1^{ère} et 2^{ème} session il faudrait les remplir davantage et que le prix ne doit pas être un frein. Cela veut dire qu'aujourd'hui on sait que si, on n'a pas d'aide, cela nous coûtera maximum 320 € pour partir à Malbuisson.
Est-ce que j'ai répondu à la question ?

Monsieur MICHON :

Non, ce qui nous ennuie, je vais prendre un exemple, c'est que pour un séjour de 9 jours en Ardèche, quand on a un revenu entre 370 et 499 € le prix journalier va être de 7,95 € tandis que si on va à Malbuisson, et que l'on est dans la même tranche, on va payer 16 €/jour.

C'est ça ma question.

On va chez nous, ça coûte plus cher. C'est cette question-là que je demande que l'on regarde.

Monsieur BACHIRI :

Vous dites, au mois d'avril on part moins cher, c'est ça ?

Monsieur MICHON :

Non. Pour le séjour de 9 jours en Ardèche, pendant les vacances, le prix à la journée est beaucoup moins important que le prix que l'on va demander à Malbuisson. Et Malbuisson c'est à nous.

En gros, cela veut dire aux gens, ce n'est pas la peine de garder Malbuisson donc.

Monsieur BACHIRI :

D'abord pour répondre très clairement à l'Ardèche, c'est que l'an passé on avait mis une option en Ardèche, c'est des questions que j'ai posé, pour être clair avec vous, avec Olivier MAZURE, parce que ce raisonnement que vous me tenez là, je l'ai tenu avec Olivier en disant, il y a un truc que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi on a deux tarifs aujourd'hui qui sont en face de nous. Sauf que les uns ont été donné l'an passé, avec la COVID on n'a pas pu y aller, on maintient entre guillemets ce qui avait été décidé, par contre effectivement, ce que vous nous dites là, c'est quelque chose qui m'interpelle, moi je vais être très regardant à me dire que, de toute façon, je vais pousser les choses, c'est de dire est-ce que c'est judicieux de faire des séjours en Ardèche comme on est en train de le faire, et est-ce que ce n'est pas au détriment d'un bâtiment que nous avons en notre possession qui demain peut nous mettre en difficulté.

C'est un raisonnement que j'ai en moi, mais du coup c'est quelque chose qui était engagé, comme quoi nous repartions cette année, mais très clairement c'est quelque chose que l'on va arbitrer différemment à partir de 2021 quand nous serons revenus, pour rechercher un centre, j'ai même dit à Olivier MAZURE pour ne rien vous cacher, que j'aimerais que l'on parte un regard bien différent, car pour moi Malbuisson, aujourd'hui il y a plein de choses possibles à faire, ce qui n'était pas le cas avant, et j'aimerais qu'on aille beaucoup plus à Malbuisson.

Je vais attendre que Roger revienne.

Mais est-ce que l'explication que je vous donne monsieur MICHON vous donne vous va ?

Monsieur MICHON :

Non, elle ne me va pas. Le séjour était prévu pour une catégorie de jeunes, c'est-à-dire les pré-ados et ados.

Monsieur BACHIRI :

C'est ça.

Monsieur MICHON :

Ce qui ne me va pas c'est que l'on a deux prix pour des séjours, donc notre demande est claire, c'est d'aligner les tarifs de Malbuisson à ceux que l'on fait pour l'Ardèche.

Si c'est trop, on peut suspendre cette délibération et la repasser au prochain.

Monsieur le Président :

La question c'est de savoir si on suspend la 12 ou la 13 ? Lequel on baisse ou on augmente ?

Je voudrai juste faire une précision mais monsieur BACHIRI l'a expliqué aussi, c'est ce fameux coefficient CAF, de bien préciser que le logiciel impose que l'on puisse faire ça puisque c'est les parents qui peuvent s'inscrire via internet, etc., donc le logiciel ne permet pas de paramétrer ce calcul, mais on s'est bien assuré, ça a été bien travaillé par la commission, d'étudier la situation individuelle des tous les enfants pour s'assurer que personne ne paye plus cher. C'est pour cela que cela baisse ici, c'est le quotient familial CAF ce n'est plus celui de la ville, ce travail a été bien fait. Après sur le tarif/jour, en fait si je comprends bien le tarif/jour en Ardèche ça doit être dans les 8 € si on prend une tranche comparable c'est-à-dire 370 à 499 € parce que les tranches ne sont pas identiques, 71,55 € en plein tarif cela donne 7,88€/jour, alors que la même chose à Malbuisson on est à 240 €/15 jours et du coup on est à 16€/jour effectivement.

Monsieur BACHIRI :

Non mais, ce que vous me dites très clairement c'est quelque chose que j'ai levé avec Olivier MAZURE. Moi, je suis plutôt pour dire on maintient ces deux points comme ils le sont aujourd'hui, pour deux raisons :

D'abord c'est un travail qui a été fait avec Olivier MAZURE, il m'a expliqué, et j'ai été convaincu, que cette année il fallait le maintenir comme cela et donc on va le maintenir de la sorte, par contre il y a une certitude là-dessus, c'est que l'année prochaine, c'est quelque chose que l'on doit se poser, est-ce que Malbuisson est un outil sur lequel nous devons appuyer fortement et ne pas proposer ce que l'on fait aujourd'hui en Ardèche, car forcément c'est tentant, même très tentant de partir en Ardèche, et quand vous expliquez le coût du séjour, forcément les parents peuvent faire aussi le même ratio, on part 9 jours, pas 15 jours. Et moi, si monsieur le Maire est d'accord je préfère que l'on reste comme ça, et que l'année prochaine par contre on s'engage à travailler pour qu'il y ait une cohérence tarifaire sur cette partie-là.

Et après je pourrai répondre à Roger MASCARTE quand même de passer de 19 jours à 15 jours.

Non, ce n'est pas une économie, en fait c'est tout le contraire, c'est en recadrant et en resserrant ces deux sessions là, on se rend compte qu'il devient possible de faire une troisième session. Pourquoi ce n'est pas communiqué cette année ? C'est que l'on est engagé par rapport aux enfants qui n'ont pas pu partir en classes de neige, on aimerait fortement que la troisième session puisse être celle-ci. On voudrait envoyer les enfants qui n'ont pas pu partir en classe de neige à Malbuisson et à voir dans quel prix on peut le faire et si c'est le cas on le passera au Conseil Municipal, mais aussi l'année prochaine quand on aura passé le fait de compenser le mauvais (inaudible) à Malbuisson, il y a cette possibilité de soit créer un camp d'ados, comme cela avait pu, à l'époque, se faire, ou au contraire le mettre à disposition du Centre Social s'il a envie aussi de se servir de ces 15 jours là parce que c'est un bâtiment qui, pour moi, doit fonctionner pleinement pendant deux

mois, et donc en retirant finalement 4 jours, alors oui il y a un coût moindre, mais surtout on peut faire partir beaucoup plus d'enfants sur notre centre de vacances. C'est l'idée de pourquoi on passe de 19 à 15 jours.

Monsieur MASCARTE :

Je prends acte de ce que vous dites mais sachez qu'aujourd'hui on a quand même quelques bribes d'informations concernant Malbuisson, une troisième session en juillet et août et ensuite vous parlez de location, pour l'instant c'est un total un imbroglio quoi qu'on en dise.

Monsieur BACHIRI :

Roger, je n'ai pas compris là !

Monsieur MASCARTE :

Je disais qu'aujourd'hui on a quand même quelques bribes d'informations concernant Malbuisson, une troisième session en juillet et août et ensuite vous parlez de location, les périodes, quand, comment, c'est vrai que c'est toujours un flou et c'est toujours quoi qu'on en dise un imbroglio pour l'instant. On a toujours aujourd'hui encore les informations au compte-goutte même si vous vous projetez, vous, dans le temps.

Monsieur BACHIRI :

C'est facile à répondre Roger. D'abord la troisième session on ne l'a pas ouverte en terme d'information, parce que d'abord elle va être destinée à un public, report classes de neige, et c'est un engagement que nous avons pris à l'époque de dire que ces enfants-là, et on va travailler ça avec Catherine pour avoir une réponse rapide.

Et puis, un bâtiment qui est fermé, oui on va l'ouvrir davantage aux collectivités du Douaisis, on parle toujours d'une Agglo, et bien aujourd'hui on a un bâtiment à Malbuisson qui ne sert pas. Et bien, si ce bâtiment peut fonctionner, être loué, on va le faire, mais il y a une chose que je veux préciser, c'est que la priorité revient toujours, dans la plage semaines retenues sur l'année, d'abord à Waziers. Cela veut dire que dès lors que l'on aura fait le plan de charge pour la ville de Waziers, les semaines qui resteront et seulement celles-ci, resteront ouvertes.

Tout le reste, reste d'abord en priorité pour Waziers.

Monsieur MASCARTE :

Merci pour l'information, je tiens à vous rappeler quand même que par rapport à la session des CM2 qui n'ont pas pu partir classe de neige cette année, cela a été évoqué en commission des écoles avec madame PARNETZKI, mais je crois que si on doit travailler ensemble, que c'est madame PARNETZKI qui a soumis cette idée.

Merci.

Monsieur BACHIRI :

Moi je ne sais pas qui a soumis l'idée, ce que je sais c'est qu'il y a une réunion où monsieur le Maire a décidé de réunir y compris monsieur MICHON, la décision dans le groupe, nous elle avait été prise, et dès le départ monsieur DESMONS me l'avait demandé, Karim travaille sur un scénario sur le mois d'août pour tout resserrer parce que d'une façon ou d'une autre partir cette année, et si ce n'était pas cette année, cela aura été l'année prochaine pour les 6^{èmes}. On aurait fait quoi qu'il arrive quelque chose. Cette année c'est possible de le faire, on va le faire, maintenant j'entends qu'à chaque fois que c'est intéressant, c'est vous qui l'avez proposé, mais retiens Roger malgré tout in fine, que ceux qui vont partir là-bas, cela reste ni plus ni moins nos enfants, et ce n'est pas la peine d'essayer de s'accaparer et de savoir qui va tirer la couverture le mieux de son côté. On doit simplement faire en sorte que, l'année CM2 est une année attendue par beaucoup d'enfants pour aller à Malbuisson, elle

n'a pas été possible cette année. On se dit simplement on va essayer de mettre les conditions pour que les enfants puissent y aller, c'est tout.

Monsieur MASCARTE :

J'ai simplement parlé d'un travail d'équipe, de toute façon on l'entendra sur l'enregistrement, on est là pour travailler ensemble, et je crois que madame PARNETZKI avait même, à l'époque parlé de classes vertes également.

Donc vous voyez on est au moins d'accord sur ces points. Je suis pour le fait que cela puisse profiter à nos enfants de CM2 qui n'ont pas pu bénéficier de Malbuisson cette année.

Monsieur Le Président :

Monsieur MICHON, vous voulez intervenir et après je vais essayer de résumer pour que l'on puisse avancer.

Monsieur MICHON :

Oui, donc comme j'étais à cette réunion, je confirme bien et cela me fait plaisir que la proposition de madame PARNETZKI a été prise en compte.

Ensuite je trouve la réponse concernant la délibération numéro 13 et la délibération numéro 12 assez inacceptable pour moi. Je ne peux pas concevoir que l'on dise aujourd'hui en gros, en résumé, si on a ces différences de prix c'est parce que c'est la faute d'Oliver MAZURE. Non. Je me le refuse totalement. Donc, je pense qu'il faut revoir ces délibérations, si vous maintenez la 13 de manière identique, nous ne la voterons pas.

Je ne trouve pas bonne l'explication qui m'a été donnée je ne l'accepte pas, je ne la prends pas.

Monsieur le Président :

Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord tous, c'est de reposer un vote sur la 12 avec ces éléments complémentaires qui ont été donnés depuis, et sur la 13, je comprendrai tout à fait que vous vous absteniez, sur ces sujets, et que si on reste là-dessus, on reste là-dessus, si jamais il y avait un changement qui serait proposé de toute façon avec la réflexion sur la 3^{ème} session sur le mois d'août pour les CM2, cela viendrait probablement au Conseil Municipal du 3 avril, ce qui nous permettra encore de communiquer.

Si l'adjoint en charge souhaite qu'on le valide là, on peut le mettre au vote comme cela, et puis...

Monsieur BACHIRI :

Moi je pense qu'il faut le valider parce que je crois que ces tarifs là en fait ils existaient l'an passé. Ce n'est pas nous qui les mettons en place, c'est le tarif qui nous a été proposé l'année dernière et que nous ne faisons que reproduire cette année.

Je suis en train de dire simplement que c'était vous, la précédente équipe, qui poussait cette information là l'an passé, moi je reprends la même et je la positionne, et aujourd'hui je me rends compte que 7 mois près, vous n'êtes plus d'accord avec un truc que vous aviez décidé.

Pardon ?

L'Ardèche si, puisque la municipalité a posé des arrhes pour l'Ardèche.

Madame PARNETZKI je peux vous garantir que, la municipalité dans laquelle vous faisiez partie l'an passé, a posé dessus de l'argent, on a réservé les semaines et les tarifs ont été retenus comme ça.

Comment ?

A partir du 15 mars monsieur MICHON, nous sommes confinés. Mais aujourd'hui, la ville de Waziers a mis de l'argent en Ardèche,

Monsieur MICHON :

Mais tout cela on est d'accord. Sauf que l'année dernière on n'a pas recruté pour l'Ardèche, et on n'a pas recruté pour Malbuisson non plus. Nous n'avons pas recruté pour les colonies On n'est pas contre qu'il y ait le voyage en Ardèche, c'est le coût journalier.

Monsieur BACHIRI :

Ce n'est pas les animateurs, on est d'accord.

Monsieur le Maire, je propose que l'on reste comme ça, on va passer au vote.

Monsieur le Président :

Alors, je vous propose que l'on repasse la 12 avec les informations complémentaires.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Sur la 13, la participation des familles sur les colonies de Malbuisson.

(vote à main levée)

Adopté à la majorité, abstention du groupe « Agir pour Waziers ».

14. ACM : Conventonnement LEA

Monsieur le Président :

On l'avait déjà passé en Conseil Municipal, et on est obligé de la repasser parce que cela n'a pas été rappelé mais toutes les délibérations que l'on vient de passer, il y a toujours un tarif de moitié pour les situations de handicap, et du coup on est obligé de mettre à jour les tarifications de la convention prise avec LEA.

C'est exactement la même délibération qui est passée dans un autre Conseil mais avec la ligne tarif réduit de moitié pour tout enfant en situation de handicap.

Monsieur BACHIRI :

Rien d'extraordinaire si ce n'est que nous, l'an passé quand nous étions dans l'opposition, nous avons décidé de voter favorablement le tableau du coût journalier. Il est reproposé cette année, et je pense qu'il va avoir plus de sens cette année par rapport à ce que l'on vit, de maintenir les prix et des tarifs qui avaient été pour de :

De 0 à 500 €	0.80 €/jour/enfant
De 501€ à 800 €	0.90 €/jour/enfant
De 801 € et plus	1 € /jour/enfant

Si on doit faire le coût pour les enfants pour les trois semaines, cela coûterait 12 € pour la 1^{ère} tranche, 13,50 € pour la 2^{ème} tranche et 15 € pour la 3^{ème} tranche.

Voilà là on est vraiment conforme avec une fois de plus celle qui avait été passée l'an passé.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BACHIRI :

Juste une information si vous le permettez monsieur le Maire, sur les ACM.

Cette année on fait le choix de 4 sites dans la ville dont deux nouveaux.

Cette année les :

- ALSH maternelles, enfants de 3 à 6 ans : Centre Duclos rue Victor Hugo
- ALSH primaires, enfants de 7, 8 et 9 ans : l'école Gambetta

- PRE- ADOS, enfants de 10,11, et 12 ans : l'Espace Culturel George Prêtre et au Stade Allendé
- ADOS, enfants de 13, 14 et 15 ans : Centre Social Henri Martel pour deux raisons, d'abord le bâtiment se prête bien pour les ALSH, et aussi sur Notre Dame, j'ai entendu que madame MARGONELLI et monsieur ZAÏR, nous faisaient part qu'il y avait des travaux à faire dans les écoles et que sur un seul mois, le mois août, c'était extrêmement compliqué. C'est pour cela aussi que l'on revoit cette façon de travailler et il y a aussi le projet que monsieur le Maire a expliqué en préambule, cette nouvelle école sur Notre Dame. On se prépare à sortir de là pour que le projet ne soit pas freiné par les ACM, voilà pourquoi ces sites ont été retenus et c'est comme cela que l'on travaillera maintenant pour les ACM dans la ville de Waziers ;

Monsieur le Président :

Un petit complément parce qu'entre deux on m'a envoyé un texto pour me donner l'explication sur la question de madame PARNETZKI, sur les tarifs qui étaient différents de quelques centimes, c'est parce que les bases forfaitaires URSSAF et autres charges varient en fonction du nombre de jours de fonctionnement, donc différence de salaire à la journée. C'est un peu ce que je vous expliquais tout à l'heure, c'est par rapport aux bases forfaitaires URSSAF.

15. Ressources Humaines : Fixation des plafonds de prise en charge du Compte Personnel de Formation (CPF)

Monsieur le Président :

Je ne vais pas forcément tout lire, c'est un peu long, un peu technique, si vous avez des questions, n'hésitez pas.

L'idée c'est quelque chose qui est engagé depuis quelques mois, voire des années qui permet à des agents d'utiliser leur compte personnel de formation pour faire des formations. Il faut prendre une délibération.

Cela a déjà été évoqué au Comité Technique il y a quelques jours, le 3 mars, les différentes conditions sont indiquées ici. Ce qui est plus important on va dire, c'est la partie financière, il est retenu 15 €/heure/agent, cela peut être 150 heures cela veut dire 2 500 €/agent qui peuvent être pris en charge, et on a limité à 10 000 €/année civile pour la collectivité.

C'est assez standard, c'est la ville de Somain qui compte plus d'habitants par exemple a mis 10 000 € également.

Sur les frais de déplacements on prend en charge à 50% alors que sur la même ville de Somain ne prend pas en charge pas du tout ces frais.

Et on a bien indiqué, en Comité Technique aussi, qu'en plus des formations classiques CNFPT et celles possibles par le CPF qui est présenté ici, cela sera vraiment très encourageant, je vous parlais tout à l'heure des 6% d'agents qui étaient partis en formation seulement en 2019, pour d'autres dispositifs de formations qui permettront aux agents d'évoluer dans leur carrière.

Le CPF est un outil parmi d'autres, il y a 9 articles, je ne vais pas tout vous lire.

Est-ce qu'il y a des questions avant que l'on passe au vote ?

Madame MAZURE :

C'est un dispositif intéressant, mais pourrions-nous être informés des projets, et s'il y a un personnel ou plusieurs, et les intérêts pour la commune.

Monsieur le Président :

Est-ce que l'on connaît aujourd'hui des projets spécifiques d'agents ?

Madame MAZURE :

Oui, ou des formations particulières.

Monsieur le Président :

Il y a le plan de formation qui est demandé tous les ans, et après je pense que ce n'est pas au Conseil Municipal de se prononcer sur les différents agents. A ma connaissance à aujourd'hui, je n'ai pas eu de demande précise pour l'utilisation du CPF dans les mois qui viennent. Il fallait prendre une délibération avant le 30 juin, c'est pour cela qu'on la passe ici, mais ce n'est pas parce que quelqu'un l'a demandé récemment.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

16. Urbanisme : Rétrocession de voirie à la ville de Waziers par la société Norévie

17. Urbanisme : Rétrocession d'emprises foncières à la Norévie par la ville de Waziers

Monsieur le Président :

Le point 16 et le point 17 vont un peu ensemble. Norévie a essayé de nous faire valider le point 17 sans le point 16, à un précédent Conseil Municipal mais on a tenu bon pour voir les deux choses ensemble.

Je pense que l'équipe municipale qui était là précédemment est bien au courant du problème.

Cela peut être intéressant d'afficher le plan, cela permettra de zoomer aussi car sur les versions papiers que vous avez eu ce n'est pas forcément très lisible.

Le principe en résumé pour le contexte globale de ces deux délibérations, c'est qu'en 1996, je crois il avait été voté en Conseil Municipal de la ville de Waziers, ce projet d'aménagement Faubourg Morelle, avec une rétrocession qui avait été prévue au Franc symbolique, ce n'est même pas à l'Euro symbolique puisqu'à l'époque c'était comme cela, c'est écrit comme cela dans la délibération de 1996, des terrains, une fois que l'opération est terminée, ce qui est assez classique a priori sur ce genre d'opération.

Les terrains appartenaient à la commune, Norévie avait un projet d'aménagement avec à la fois du logement social, de l'accession à la propriété et du lot libre, sauf que la régularisation derrière n'a jamais été faite, et du coup les maisons Norévie sont construites actuellement sur des terrains qui appartiennent à la ville.

Cela les gênait un peu parce qu'il y a 4 ou 5 maisons, ce n'est pas du tout la totalité, qui sont concernées par un projet de vente, vous savez que dans logement social il y régulièrement un certain pourcentage qui doit pouvoir être renouvelé et il y a une partie des biens qui sont vendus, et à l'inverse, nous, nous étions embêtés en tant que ville, et pas plus tard que la semaine dernière j'ai été relancé par une habitante rue Fojt, qui avait été vue par monsieur MICHON au mois de juin 2020, qui se demandait où on en était du sujet parce que la partie verte que vous voyez sur la droite, c'est une partie qui pour l'instant est un peu une zone de non droit, puisqu'elle appartenait à Norévie, mais c'est une voirie, un bout de route, et les trottoirs qui sont là, sauf que la ville ne pouvait pas intervenir puisque le terrain ne leur appartenait pas.

Donc en fait, on passe deux délibérations :

- La 16 pour rétrocéder les voiries à la ville de Waziers par la société Norévie (c'est cette petite zone en verte)
- Et l'inverse tout ce qui était un peu entouré (en jaune sur la gauche), ce sont des maisons qui sont sur des terrains communales, de rétrocéder à l'euro symbolique ces terrains à Norévie.

En parallèle, sur ces quartiers, on a l'accord écrit de repasser une convention sur l'utilisation du local MONSIEUR parce que depuis 2014, il n'est plus couvert juridiquement par quoi que ce soit, c'est le Centre Social qui s'en sert notamment, mais on est un peu limite au niveau juridique là-dessus. On fait une convention qui est en train d'être mise à plat, et il y avait des travaux aussi depuis quelques années, les travaux n'avaient pas été faits, des infiltrations, par un temps comme il est tombé maintenant, il y a une flaque d'eau qui se produit et donc les assistantes maternelles notamment qui se retrouvent là-bas étaient très découragées d'utiliser ce local dans ces conditions. Donc, du coup, cela fait un tir groupé sur une régularisation administrative et technique avec Norévie, qui vous est proposé aujourd'hui avec les délibérations 16 et 17.

Monsieur MICHON :

Oui, c'est un sujet qui date depuis plusieurs années, puisque je suis intervenu sans cesse pour qu'on règle ce type de projet et on a eu d'ailleurs au mois de mars ou avril, une rencontre avec Norévie et le responsable pour voir les choses, à la fois sur les rétrocessions de terrains puisqu'effectivement nous avons été amenés à faire malgré tout des travaux sur des terrains qui ne nous appartenaient pas parce que les gens ne comprennent pas, ils n'ont pas cette faculté de voir les choses d'un point de vue juridique, quant au local, on avait fait une proposition, il y a deux trois ans, de le reprendre en compte par la ville comme les autres locaux qui ont été construits dans les mêmes conditions, sauf que l'on a dans ce local, un local technique qui concerne la totalité de la cité, et Norévie était jusqu'à maintenant retissant à ce même type d'opération.

On avait proposé en 2019 une convention qui précise tout cela, pour que l'on ait nous, la possibilité d'intervenir en travaux sur ce logement qui bien évidemment, ne nous appartient pas juridiquement.

Pour dire qu'on n'est pas resté sans rien faire durant cette période qui a été compliquée.

À mon avis, il faut voir si les actes ont été signés, mais face à la salle Langevin, on avait aussi un problème de ce type, d'ailleurs je crois que les documents ont été régularisés, il nous reste du côté de la cité de la Liberté, etc., aussi un ou deux terrains qui nous faudra régulariser, sur lesquels on est depuis au moins 12 ans.

Monsieur le Président :

Rue de la Liberté effectivement, où il y a des garages.

Des remarques, des questions, la situation se débloque enfin.

On va faire la 16.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

Sur la 17, même question, sur la question de rétrocession d'emprises foncières à la Norévie par la ville de Waziers.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

18. Dispositif "Cités Éducatives"

Madame MARGONELLI :

Le comité interministériel de la ville, réuni le 26 janvier 2021, a confirmé la sélection des villes de Douai et Waziers pour obtenir la labellisation « Cités éducatives », programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative pour certains quartiers en politique de la Ville.

Issu du « plan Borloo », il s'agit d'un programme interministériel s'inscrivant dans le volet Éducatif de la Politique de la Ville, porté par le ministère de la Ville et du Logement et le ministère de l'Éducation nationale et coordonné par le Commissariat Général à l'Égalité des territoires.

L'État propose de s'engager dans cette démarche en collaboration avec les collectivités, au travers de l'élaboration d'une stratégie territoriale ambitieuse et partagée.

L'objectif de ce programme est d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la petite enfance jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le temps scolaire en coordonnant l'ensemble des moyens publics et des acteurs éducatifs d'un territoire dans une démarche globale et collaborative.

Considérant le partage de vues entre les villes de Douai et Waziers quant à l'intérêt de s'inscrire dans une démarche globale se proposent de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, un projet de dossier de labellisation commun est en cours d'écriture et est rédigé conjointement par les villes de Douai et Waziers.

Le programme des Cités Educatives constitue une opportunité de valoriser les actions déjà mises en place par les communes, l'Éducation Nationale et leurs partenaires, sur des territoires où les indicateurs socio-économiques attestent de l'importance de réaffirmer les nécessaires conditions de réussite éducative de tous les enfants. Il ne vise pas à se substituer aux actions déjà en place sur les deux communes (Programme de réussite éducative, Contrat local d'accompagnement à la scolarité), mais à renforcer les synergies et améliorer leur portée.

Par ailleurs, il permet de réaffirmer la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs institutionnels, et une mise en cohérence et en transversalité de leurs initiatives, dans l'objectif de conforter l'ambition éducative partagée des différentes parties prenantes.

Considérant l'intérêt, à travers cette dynamique partenariale, de définir plus précisément les enjeux prioritaires du territoire, les publics cibles, les niveaux d'intervention requis et d'innover en faveur de la mixité sociale et de la réussite éducative de tous les publics, les Villes de Waziers et Douai – en relation avec le pilote désigné par l'Éducation Nationale, le Principal du collège de Frais Marais de Douai, et la déléguée du Préfet – travaillent à l'élaboration d'un dossier de labellisation commun éducatif, ouvrant droit à des conventions de financement pluriannuelles, et déclinant précisément les modalités organisationnelles et le plan d'action pour les trois années à venir.

Monsieur le Président :

S'il y a des questions ?

Madame PARNETZKI :

Bien sûr, nous allons voter cette délibération, nous aimerions être associés à l'élaboration du dossier dans un groupe de travail type PRE, par exemple, nous souhaitons également être assurés sur la pérennité des moyens qui vont être affectés à cette labellisation, rappel des activités périscolaires du contrat d'éducatif local ou du DRE qui progressivement nous ont amené à mettre des moyens non prévus au départ.

On avait quand même une somme affectée au DRE au début et cela a bien baissé ensuite.

Monsieur le Président :

Sur le fait d'être associé, très honnêtement, moi, je suis à l'écoute de vos propositions, je veux bien les collecter.

C'est déjà extrêmement compliqué, on a ce qui s'appelle une troïka entre l'Education Nationale, l'Etat et la Ville, et en plus c'est une troïka à quatre puisqu'il y a deux villes concernées donc c'est une dynamique de mise en place qui n'est pas évidente à faire.

Quand on parle Education Nationale, c'est à la fois les 4 Principaux des collèges concernés, 3 à Douai et 1 à Waziers, ce sont les Directeurs de petites écoles de la ville et de chacune des villes, je crois que c'est une trentaine d'écoles en tout, c'est aussi les lycées comme le lycée Langevin, c'est coordonné tout cela par le Principal du collège Gayant, monsieur VETRI.

Pour l'Etat c'est un peu plus simple, c'est la déléguée du Préfet qui pilote cela avec quelques personnes.

Et après sur les villes, pour le moment, c'est la personne qui est en charge du PRE qui travaille sur l'aspect technique.

C'est piloté au niveau des écoles par l'adjointe aux écoles madame MARGONELLI, et moi-même, et on a la même chose de l'autre côté, côté ville de Douai, avec une technicienne, le Maire, et l'adjoint concerné.

Après si vous avez des contributions là-dessus, je veux dire, vous avez fait la comparaison avec le Projet de Réussite Educative, c'est très pertinent, l'opposition n'y était pas associée, et cela a bien fonctionné.

Monsieur MICHON :

Je m'excuse, sur le DRE, vous y étiez associés, vous aviez une représentante qui n'est jamais venue à aucune réunion.

Monsieur le Président :

Oui, alors, je parle des fiches actions, etc., pas venir à l'Assemblée Générale une fois par an, là je parlais de rédiger la partie documents.

Monsieur MICHON :

Si ce n'est pas possible, je peux comprendre que ce n'est pas possible avec tout le monde, mais peut-être en ce qui concerne la ville elle-même, on peut avoir un petit collectif qui regarde les choses ensemble.

Monsieur le Président :

Sur la pérennité, effectivement, vous avez tout à fait raison, ce que l'on a vu sur le DRE, et c'est notre principale inquiétude, et on fait attention dans quoi on met le doigt. Effectivement c'est parti pour 3 ans, donc la première année pleine va être 2022, puis 2023, puis 2024, la précédente vague a commencé en 2019, donc on ne sait pas encore si cela sera renouvelé pour eux, donc il faut faire très attention.

C'est pour cela que tout à l'heure je vous parlais d'accélérateurs de projets, c'est-à-dire que les choses que l'on avait prévues de faire, de profiter de les faire financer ces trois années où on est sûr que cela va être fait et de ne pas partir dans des choses qu'après on ne pourra plus assumer au niveau de la ville. On est effectivement très vigilant là-dessus.

(inaudible)

Pardon. Annuler le PRE, je ne pense pas, c'est vrai qu'il y a des sujets qui se ressemblent, mais pour l'instant il n'y a pas du tout d'indication que le PRE disparaisse puisque le PRE, il me semble, il est ouvert à toutes les communes qui sont en Politique de la Ville et qui le

souhaitent le faire, alors que les Cités Educatives, il y avait 40 communes qui étaient possiblement labellisées au départ, là il y en a une vingtaine qui viennent d'être rajoutées.

Madame MARGONELLI :

Le PRE c'est cela ? C'est ça votre crainte ? Cela ne peut-être que renforcé mais pas annulé.

Monsieur le Président :

Donc, la question qui vous est posée aujourd'hui, c'est d'approuver la candidature de la ville de Waziers associée à la ville de Douai pour la labellisation, parce que même-là si on est sûr à 99%, maintenant c'est de la partie rédactionnelle, technique, etc., il faut que le Conseil Municipal se prononce, et de m'autoriser à signer tous les documents dans le cadre de cette labellisation.

(vote à main levée)

Adopté à l'unanimité.

19. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2019

Monsieur le Président :

Le dossier complet est au secrétariat général.

Vous avez eu dans votre dossier une note de synthèse que je ne vais pas relire ici.

Si vous avez des questions, des remarques, allez-y.

Pas de remarque particulière, on avait fait l'assainissement la fois derrière, cette fois-ci c'est l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

20. Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Il n'y en a pas eu beaucoup cette fois-ci.

- J'ai autorisé à verser à Madame LARUELLE 500 € au titre des dommages subis lors de l'accident survenu le 21 octobre 2020 suite à une tempête (chute d'un arbre signalé dangereux sur son véhicule), la responsabilité de la commune aurait pu être engagée.
- De souscrire un contrat de maintenance – hébergement pour le fonctionnement des matériels et logiciels avec la société BIBLIX SYSTEMES. Le montant pour l'année 2021 s'élève à 1 238.06 € HT.

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions directes ?

21. Questions diverses

Monsieur le Président :

J'ai reçu une demande pour une motion par le groupe « Ensemble pour Agir », la veille au soir du bouclage du dossier. Je précise que les élus de la majorité, j'imagine aussi de l'opposition, ont eu le document la semaine dernière, et ont donc eu tout le loisir de le lire. Ils ont également eu la motion originale déposée par des conseillers départementaux dans leur instance, le département du Nord, le 15 février. L'idée de cette motion était de mettre en évidence les difficultés des jeunes, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire. C'était aussi de mettre l'Etat devant ses responsabilités car cette demande ne peut être traitée que par la mise en place d'une loi et donc du gouvernement.

Alors bien sûr, on peut toujours demander à l'échelon local de se substituer aux échelons supérieurs quand ils sont défaillants ou insuffisants : c'est ce que nous avons fait encore aujourd'hui pour les commerces.

Mais à quel prix, et pour quel résultat ? Sans parler du coût, une mesure comme celle que vous proposez, je le rappelle pour que tout le monde ait l'info : un chèque d'urgence de 200 € pour tous les étudiants à utiliser dans les commerces de la ville.

Cela ne changerait pas grand-chose -à court terme, oui- mais pas grand-chose au quotidien des étudiants sur le moyen terme, et pourrait être contre-productif en laissant l'Etat se défausser sur les communes, si elles faisaient toutes cela.

Il y a 5 ans, nous avons proposé que la gratuité des transports pour les jeunes soit prise en charge par le CCAS en attendant qu'elle soit finalement enfin mise en place. Vous l'aviez refusé d'ailleurs pour les mêmes raisons que j'évoque aujourd'hui.

Aujourd'hui, dans l'opposition, les rôles sont inversés.

Sur les étudiants, je voudrais rappeler que nous avons mis à disposition la bibliothèque pour que les étudiants puissent suivre leurs cours à distance pendant la crise sanitaire. Sur ce public, nous en avons aidé une partie d'entre eux par le biais de la prime au mérite pour le bac et vous le savez nous travaillons sur un coup de pouce pour le permis par exemple, dans les mois qui viennent.

Mais ce n'est pas tout, suite à votre demande et parce que c'était déjà quelque chose que, j'avais reçu la motion originale par le Conseil Départemental, j'ai mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du CCAS, qui a lieu dans moins de 10 jours, de travailler sur la situation des jeunes, et des étudiants en particulier pour voir ce que l'on peut faire.

Par ailleurs, pas plus tard qu'avant hier, dans la réunion de Douaisis Agglo sur le comité de ville, sous la vice-présidence de M. Kaczmarek à la cohésion sociale, je suis monté au créneau pour défendre 2 actions qui étaient validées par l'Etat mais qui étaient, pour le moment, refusées par l'Agglo :

- l'une sur la médiation dans les quartiers, criante d'actualité,
- et l'autre et on est pile dans le sujet, sur un beau projet de solidarité intergénérationnelle, permettant à des jeunes de toucher une petite indemnité en contrepartie d'aides auprès des personnes âgées.

Je n'ai pas la confirmation aujourd'hui, mais je pense que le débat que l'on a eu jeudi après-midi, va porter ses fruits, d'autant que la Préfète s'est proposée de venir combler l'enveloppe grâce à un reliquat de 20 000 € de son côté, si jamais l'Agglo ne le faisait pas.

Enfin, le dispositif de Cité Educative dont on a beaucoup parlé aujourd'hui, pendant le ROB et l'intervention à l'instant, va aussi nous permettre très rapidement d'aider les jeunes puisque le public ciblé est de 0 à 25 ans, ce n'est pas seulement lié aux écoles, et que nous travaillons à des fiches actions au printemps pour une application rapide.

Monsieur MICHON :

Bien évidemment, mais monsieur le Maire, notre intervention et la demande d'aide en ce qui concerne les étudiants, et les jeunes de moins de 25 ans vient aussi du fait que l'on aide, et ce n'est pas aussi de notre responsabilité, les TPE et les commerces, là on cite bien un manque de l'Etat ou une prise en charge non complète de l'Etat, en ce qui concerne les étudiants c'est quand même beaucoup plus grave, c'est aucune aide, aucune prise en compte de l'Etat. Donc on peut revendiquer, mais il nous a semblé important qu'en même temps que l'on revendique, on montre l'exemple, c'est-à-dire, je prends le Conseil Général par exemple, le Conseil Général c'est lui qui verse le RSA, on lui demande exceptionnellement de prendre en compte le versement du RSA pour les étudiants. Nous avons donc, nous, pensé qu'il était bon qu'il y ait un geste de la ville, en direction des étudiants.

Voilà c'est tout, donc je prends acte que cette question sera posée à la prochaine réunion du CCAS.

Monsieur le Président :

D'ailleurs je parlais tout à l'heure, cela a été dit rapidement, d'une augmentation de 5% de la subvention du CCAS, cela fait 15 000 € à titre indicatif.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? D'autres interventions ?

Monsieur BACHIRI :

Juste une remarque en complément de la motion.

Juste un petit rappel aujourd'hui, et d'ailleurs c'est peut-être à nous de le faire en communication dite « locale », mais directe, qu'aujourd'hui Pôle Emploi peut verser une aide appelée « Aide aux Jeunes Diplômés », pour tous les anciens boursiers âgés de moins de 30 ans et qui ont cessé leurs études et qui étaient boursiers, peuvent prétendre à une aide qui est calculée à hauteur de 70% du montant de la bourse de l'année précédente, plus 100 € s'ils ne vivent plus chez leurs parents. Cette aide peut être versée sur une durée de 4 mois.

Plus généralement pour les moins de 26 ans, Pôle Emploi propose le dispositif « Accompagnement Intensif », le jeune qui adhère à cet accompagnement dans le but de trouver un emploi peut percevoir, si ses ressources sont inférieures à 300 €/mois, à une aide qui varie de 497 € à 1 491 € pendant 6 mois.

Il existe également la « Garantie Jeune » portée par la mission locale, et là pour le coup je donne un coup de main car je suis au Conseil d'Administration, pour les 16/25 ans, c'est un contrat d'engagement d'une durée d'un an, toujours dans le but d'aider le jeune à trouver sa voie par le biais de stages en milieu professionnel de formation. La « Garantie Jeune » verse mensuellement la somme maximale de 482,58 €.

Et la CAF peut octroyer dans le cadre du FAJ, Fond d'Aide aux Jeunes, pour les moins de 25 ans qui ont reçu une Aide Personnelle au Logement, APL, d'un montant de 150 €.

Je crois que ce qui est important de dire aujourd'hui, c'est qu'il y a des associations qui travaillent beaucoup, qui sont les Restos du Cœur, Le Secours Populaire, le Centre Social à travers l'épicerie Solidaire qu'il faut remercier car leur travail de proximité est remarquable. Mais je pense aussi comme monsieur le Maire l'a dit, l'aide au permis de conduire, le « PASS-PERMISS », les actions apportées aujourd'hui, on est bien en train de les porter, la collectivité peut faire quelque chose aussi, c'est que l'on peut demander aussi à Douaisis Agglo via monsieur Kaczmarek, de porter ce débat-là, portons-le ensemble, allons demander à Douaisis Agglo d'accompagner nos jeunes, je pense que la proposition peut-être commune, je pense que ce serait sain que Douaisis Agglo porte ce regard sur l'ensemble des jeunes de l'agglomération puisque Waziers faisant partie de l'Agglo, je trouverais pertinent que l'on puisse aller vers cela.

Si vous êtes d'accord avec moi, monsieur MICHON, je ne peux que vous accompagner, allons-y ensemble, rédigeons une demande à Douaisis Agglo, sur cette question pour Waziers et donc toutes les collectivités, toutes les villes de l'Agglo.

Monsieur MICHON :

Vous me permettez, à ceux que je représente à Douaisis Agglo, de prendre leur disposition sur cette question-là, vous l'aurez, mais je ne vais pas non plus vous faire l'injure de reprendre dans le détail l'ensemble des aides qui sont données par la collectivité à d'autres catégories.

Mettre en opposition comme ça à chaque fois ne me va pas. Je vous le dis tranquillement, je le répète, je l'ai dit tout à l'heure, Douaisis Agglo, le Gouvernement, donnent des aides aux TPE, aux commerces, etc., et pourtant nous on a fait un geste et c'est très bien.

Donc c'est la même démarche que je souhaitais, et je prends acte que monsieur le Maire m'a dit que ce serait débattu au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire :

C'est cela, CCAS plus Cité Educative, j'insiste vraiment là-dessus, je pense que par les Cités Educatives, on peut aider les plus jeunes.

Est-ce qu'il y a d'autres choses ?

Merci à tous, bon week-end.